



BULLETIN
de la
SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE
du LIMOUSIN



TOME XIX
Février 2012

TABLE DES MATIÈRES

Claude FRUGIER, <i>Les monnaies de la villa d'Antone (Pierre-Bufferière – 87).</i>	p.3
Marc PARVÉRIE, <i>De nouvelles fractions du Centre-Ouest.</i>	p.6
François LHERMITE, <i>La date retrouvée de la plus ancienne mention des barbarins, deniers de l'abbaye Saint-Martial de Limoges.</i>	p.10
Claude FRUGIER, <i>Variétés de la 1^{ère} émission du blanc à la couronne de Charles VII frappé à Limoges.</i>	p.13
Arnaud CLAIRAND, Jacques VIGOUROUX, <i>Le demi-teston de Limoges d'Henri III au nom et à l'effigie de Charles IX (1575).</i>	p.19
Jacques VIGOUROUX, <i>Un rare demi-franc de Louis XIII.</i>	p.22
Jacques VIGOUROUX, <i>Un louis de 1660 au buste juvénile pour Limoges.</i>	p.24
François LHERMITE, <i>Les poinçons des médailles.</i>	p.26
François LHERMITE, <i>Médaille ou jeton ?</i>	p.30
Alain MERET, <i>Le royaume d'Araucanie et de Patagonie.</i>	p.36
Alain MERET, <i>Monnaies frappées durant des périodes troublées.</i>	p.39
René CHATRIAS, « <i>Saint-Victurnien, village du Limousin</i> » : <i>inauguration d'un nouveau jeton touristique.</i>	p. 43
Alain HALARY, <i>Vive « Le Franc ».</i>	p.44
Nos publications	p.47

Illustrations de couverture :

Droit d'un blanc à la couronne de Charles VII frappé à Limoges	Revers du très rare demi-franc 1630 I
Jeton touristique « Saint-Victurnien, village du Limousin »	Médaille d'Héraclius (collection du duc de Berry)

Reproduction interdite sauf autorisation de la SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE du LIMOUSIN 40, rue Charles Silvestre 87100 LIMOGES site web : www.sn187.fr courriel : sn187@sn187.fr
Le contenu des articles n'engage que la responsabilité des auteurs
Directeur de la Publication : Claude FRUGIER Dépôt légal : 1 ^{er} trimestre 2012 Conception & réalisation : Marc PARVÉRIE ISSN : 1265-3691

LES MONNAIES DE LA VILLA D'ANTONE (PIERRE-BUFFIÈRE - 87)

Claude FRUGIER

A l'occasion des journées du patrimoine les 17 et 18 septembre 2011, l'association Dupuytren Mémoire Vivante à Pierre-Bufferière nous avait demandé de participer à l'élaboration d'une exposition sur le thème de la villa gallo-romaine d'Antone.

La villa d'Antone, vaste ensemble de structures gallo-romaines occupé du I^{er} au III^e siècles dont les vestiges parmi les plus importants de cette époque s'étendent sur plus de 10 ha, est située sur le plateau des Boissières à l'est de Pierre-Bufferière.

La première évocation de la Villa d'Antone (ou Antonia ou Antonus) a été mentionnée pour la première fois par Nicolas Allou¹. En 1857 et 1862², une mosaïque, des poteries, des marbres, des vestiges d'amphores, de la vaisselle et quelques monnaies y furent trouvés. Le 6 janvier 1931 débutent de nouvelles campagnes de fouilles, et pendant huit ans le maire de Pierre-Bufferière, le docteur Delhoume, avec l'aide de la SHAL et plus particulièrement de Franck Delage, mena de très importantes fouilles qui donnèrent lieu à un rapport détaillé³. En 1939 la guerre mit un terme aux recherches et la nature reprit ses droits jusqu'en 2010 quand l'association Dupuytren Mémoire Vivante décida de dégager de nouveau le site et d'adopter des mesures de sauvegarde sous la direction de la DRAC.

Les objets trouvés au cours des différentes campagnes de fouilles sont conservés aux musées des Beaux-Arts et Adrien Dubouché à Limoges.

Pendant ces deux jours, le très nombreux public a pu bénéficier d'une visite guidée et commentée par les bénévoles de l'association et découvrir ce remarquable site, avec en particulier le nymphée (**Fig.1**), les thermes (**Fig.2**), le grand aqueduc, le puits... Dans une salle d'exposition située à la mairie, des panneaux explicatifs très bien documentés, avec des plans, des photographies et autres reproductions d'anciens articles de journaux, permettaient aux visiteurs d'appréhender l'histoire de la Villa à travers les fouilles successives réalisées. De plus de nombreux objets trouvés sur le site ou datant de l'époque gallo-romaine, outils, ustensiles, fragments de tuiles ou de poteries, vases, étaient exposés.



Figure 1 : le nymphée



Figure 2 : le puits et les thermes

¹ Allou 1921, 275. « ...on a même, dit-on, trouvé quelques médailles... ».

² BSAHL 1862, 292-295, résumé des fouilles entreprises par M. Lansade les 11, 13 et 14 octobre 1862.

³ Delage 1952.

Pour sa part la Société Numismatique du Limousin avait mis en place deux vitrines d'exposition. La première (**Fig.3**) était consacrée aux monnaies des Lémovices représentées par des drachmes 'au *carnyx*', 'à la tête coupée' et des statères 'à la grue et au trèfle'. La seconde vitrine proposait un ensemble de monnaies romaines contemporaines de la villa d'Antone (I^{er} - III^e siècles). Chacun pouvait ainsi prendre connaissance des espèces qui avaient cours à cette époque, avec entre autres : des as de Néron et de Claude, des sesterces de Crispine et d'Antonin le Pieux, des deniers en argent de Septime Sévère, des antoniniens de Gordien III... Un coin librairie réalisé avec nos partenaires du C.R.D.A.P. d'Uzerche et d'Archéologie en Limousin complétait cette exposition (**Fig.4**). Tout au long de ces deux journées, les nombreux visiteurs, qu'ils soient néophytes ou connaisseurs, ont fait preuve d'un grand intérêt pour les monnaies présentées et particulièrement les gauloises suscitant de très nombreuses questions.



Figure 3 : la vitrine des monnaies gauloises



Figure 4 : le coin librairie

Tous nos remerciements à Gérard Gaillot et René Roulet responsables de l'association Dupuytren Mémoire Vivante ainsi qu'à l'ensemble des bénévoles qui nous ont réservé un accueil chaleureux.

Monnaies retrouvées sur le site d'Antone

A la suite d'un premier contact avec les organisateurs de cette manifestation et d'une visite du site, nous avons appris que quelques monnaies auraient été découvertes lors des précédentes fouilles, il nous a paru intéressant de faire quelques recherches à ce sujet. La réponse se trouve essentiellement dans l'ouvrage de Franck Delage qui a dressé un inventaire de ces trouvailles monétaires⁴. Cinq monnaies gauloises et huit romaines, dont une découverte à l'écart du site, y sont décrites très succinctement. Nous reprenons ci-dessous cette liste annotée en fonction des travaux numismatiques plus récents.

1- Monnaies gauloises

(Delage 84) – Bituriges Cubi (milieu du I^{er} siècle avant J.-C.), bronze d'ABUDOS. DT 3466-3471. Selon Ardant, dans le dictionnaire archéologique de la gaulle, II, 347, cette pièce a été trouvée en 1863.

⁴ Delage 1952, Catalogue des principaux objets découverts ; VIII- monnaies, p. 23.

(Delage 85) – Arvernes, à légende ADCANAVNOS, bronze, 3.55g. DT 3589 / BN 3866-3881 / LT 3868. La plupart des exemplaires connus provient de l'*oppidum* de Corent où deux coins à ce type furent découverts (cf. BSNF. 1987, n°9) Ce monnayage est antérieur à 52 avant J.-C.

(Delage 86) – Arvernes, au nom de CICIIDV.BRI, bronze. DT 3594 / LT 3894 / BN 3886-3899. Ce chef arverne, conforté par César après la conquête, frappe alors une nouvelle émission bimétallique très romanisée, les EPAD au guerrier (DT 3605-3608).

(Delage 87) – bronze ayant au droit une tête à droite, avec rinceau partant de la bouche, mais le revers très dégradé où l'on voit les vestiges d'un cheval. Cet exemplaire qui semble décrit avec une volute sortant de la bouche pourrait être du type 'à la grue et au trèfle' (fin de la première moitié du I^{er} siècle avant J.-C.) attribué aux Lémovices. DT 3412-3413 / BN 4081-4090.

(Delage 88) – Imitation de la drachme d'Emporia, argent, 1,95g.

Les numéros 85 à 88 ont été trouvés à l'occasion des fouilles de 1931-1932 et proviennent d'une couche inférieure des décombres. Les quatre bronzes (n° 84-87) sont contemporains de la Guerre des Gaules ou un peu antérieurs, ce qui semblerait accréditer la thèse d'une occupation gauloise du site.

2- Monnaies romaines

De nombreuses monnaies qui n'ont pas fait l'objet de description ont été trouvées au XIX^e siècle. Une « médaille romaine », trouvée et donnée par M. Rondeau⁵, de Pierre-Buffière, en 1854, a été enregistrée sous le n° 1201 du registre d'entrée du musée Adrien Dubouché à Limoges.

(Delage 90) – Auguste, denier d'argent.

(Delage 91) – Agrippa, moyen bronze.

(Delage 92) – petit bronze à l'autel de Lyon.

Ces trois derniers numéros ont été trouvés en 1863-1864. (Courrier du centre du 17 novembre 1864)

(Delage 93) – Tibère Aug. F., temple aux deux victoires (autel de Lyon ?) ; R : ROM ET AVG (Romae et Augusto).

(Delage 94) – As de Nîmes au crocodile, coupé en deux (collection du Dr. Delhoume).

(Delage 95) – Trajan, douteux.

(Delage 96) – Un bronze d'Octave : au droit SC ; R : victoire (collection du Dr. Delhoume). Cet exemplaire ne provient pas d'Antone mais fut trouvé dans Pierre-Buffière, près du pont neuf.



Allou N.C. (1821), *Description des monumens des différens ages observés dans le département de la Haute Vienne*, Paris.

Delage F. (1952), « Fouilles de la villa d'Antone à Pierre Buffière (Haute-Vienne) », *Gallia*, X, Paris.

Ralston Ian B. M. (1992), *Les enceintes fortifiées du Limousin*, Paris.

BSAHL 1862, *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin*, Tome XII.

⁵ Delage 1952. BSAHL 1862, Lansade cite Roudeau comme étant propriétaire des lieux. Il s'agit certainement de la même personne (un nommé Jean Baptiste Roudeau, 66 ans, propriétaire, demeurait dans la commune en 1874).

DE NOUVELLES FRACTIONS DU CENTRE-OUEST

Marc PARVÉRIE

Ces dernières années ont été découvertes dans le centre et l'ouest de la France de nombreuses petites monnaies d'argent pesant de 0,2 à 0,9 g pour un diamètre d'environ 10-12 mm. Appelées faute de mieux « fractions » – ou plus abusivement « oboles » –, elles ne semblent pas être des divisionnaires d'espèces plus lourdes, mais plutôt des émissions locales indépendantes des monnayages voisins. Elles sont réparties pour l'instant par le *Nouvel Atlas des monnaies gauloises*¹ en fonction de l'iconographie et de la répartition des trouvailles en fractions des peuples centraux (DT III série 1088 ; aires arverne et biturige) et fractions des peuples de l'ouest (série 1286 ; aire picto-santonne).

Nous présentons ici trois types nouveaux provenant de Haute-Vienne et de Charente, qu'il nous semble intéressant de verser à ce dossier dont l'étude ne fait que commencer.

Fraction 'à la petite tête humaine au-dessus du cheval', variante du DT 3699-3700.

Les fractions 'à la petite tête humaine au-dessus du cheval', DT 3699-3700, sont connues depuis longtemps. Le droit présente un visage féminin à droite avec une boucle d'oreille en S, probablement inspiré des drachmes de Bridiers². Au revers, un cheval avançant à droite est surmonté d'une toute petite tête humaine assez stylisée.

Ces fractions, d'abord attribuées aux Arvernes puis aux Bituriges, ont une zone de diffusion qui semble plutôt se concentrer sur les départements de l'Indre, des Deux-Sèvres et de la Vendée. Plus récemment, des exemplaires – 16 nous ont été communiqués – ont aussi été découverts en bordure nord-ouest du territoire lémovice. Parmi eux est apparue une variante avec le cheval du revers avançant à gauche (**Fig.1**). Encore plus stylisée que sur le type déjà connu, la petite tête au-dessus du cheval rappelle la tête déformée d'Hélios des statères du type de Moulin-Limoges³. Les deux exemplaires recensés pèsent 0,55 et 0,57 g pour un diamètre de 9 mm.



Figure 1 : dessin du revers de la variante de la fraction DT 3699. Ech. 3:1

Cette variante de la fraction DT 3699 semble ainsi combiner des éléments iconographiques inspirés de monnaies qui ont circulé dans une aire biturige-lémovice entre le III^e et le début du II^e siècles avant J.-C. Pourtant, souvent trouvées associées à d'autres fractions ou à des hémidrachmes lémovices 'à la tête coupée' DT 3417, rien n'indique qu'elles puissent être antérieures au I^{er} siècle avant J.-C. Il est dommage qu'aucune découverte en stratigraphie ne permette de donner une datation plus rigoureuse.

¹ Delestrée & Tache (DT III) 2007, 119 et 170.

² DT III, série 1013.

³ DT III, série 1010.

Fraction 'à la lyre'

Le droit présente un profil à droite coiffé d'un casque à côtes. Au revers, un cheval avance à droite, avec en dessous une lyre et au-dessus un anneau pointé (**Fig.2**).

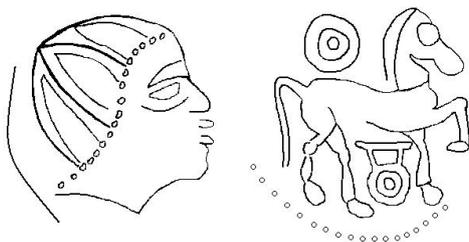


Figure 2 : dessin de la fraction en argent 'à la lyre'. Ech. 4:1

L.-P. Delestrée voit dans ce motif de revers une influence directe de la drachme légère 'au *carnyx*' DT 3421A, attribuée aux Bituriges. Sur ce petit module, le *carnyx* au-dessus du cheval aurait été remplacé par un simple anneau. Pourtant, rien n'indique qu'il puisse s'agir d'un divisionnaire de cette drachme, les exemplaires connus provenant plutôt du territoire lémoince. Huit beaux exemplaires assez bien frappés et dont les poids sont compris entre 0,22 et 0,43 g pour un diamètre de 6 à 8 mm, proviennent de ramassages de surface en Charente et en Haute-Vienne. Il faut y ajouter les trois exemplaires de 0,22, 0,23 et 0,25 g provenant des fouilles de Tintignac en Corrèze⁴. Sur ce site, les fractions 'à la lyre', mais aussi 'au pégase', sont présentes sur la surface de circulation et en comblement des trous de poteaux aux côtés de nombreuses drachmes et hémidrachmes 'à la tête coupée'. Il s'agit donc bien là de frappes que l'on peut dater du I^{er} siècle avant J.-C.⁵.

Fraction 'à la tête radiée'

Sur les quatre exemplaires recensés, dont les poids sont compris entre 0,35 et 0,5 g, le droit est toujours trop abîmé ou mal frappé pour identifier clairement le motif. Il semble s'agir d'une tête à la chevelure à grandes mèches tournée vers la gauche. Au revers, on trouve un cheval assez stylisé galopant à gauche, surmonté d'une petite tête juste figurée par quelques traits et globules. Il doit probablement s'agir d'une chevelure stylisée à l'extrême, mais le dessin peut faire penser aussi à une représentation solaire ou une couronne radiée. Une palme sous le cheval complète ce motif inédit (**Fig.3**).

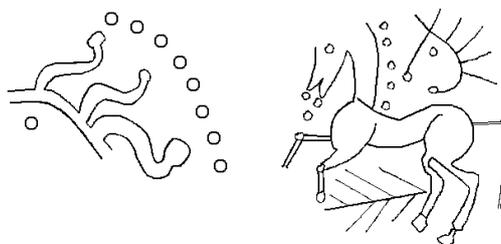


Figure 3 : dessin de la fraction en argent 'à la tête radiée'. Ech. 4:1

⁴ M276 à 278. Publication par D. Dussot de l'ensemble des monnaies du site de Tintignac à venir.

⁵ Le sanctuaire de Tintignac semble avoir été actif entre la toute fin du II^e siècle avant J.-C et le début de la période augustéenne (c. 100-30 av. J.-C). Mais l'offrande de monnaies dénotant une romanisation des pratiques rituelles, ces dépôts doivent être peu antérieurs à la Guerre des Gaules, voire contemporains. Voir Maniquet 2008, 316.

La typo-chronologie de cette fraction est encore plus difficile à établir. La localisation des trouvailles à proximité du territoire lémovice a pu faire penser qu'il s'agissait d'une réduction modulaire stylisée ou fruste des drachmes ou fractions 'à la tête coupée'. Mais dans cette série 1079, même les toutes petites fractions du type de celles du sanctuaire de Margerides (19)⁶ conservent une gravure de la tête coupée très fine et identique à celle des modules plus importants. Quant aux représentations solaires sur les monnaies du centre-ouest du I^{er} siècle avant J.-C., elles semblent se limiter aux dérivés anépigraphiques des drachmes à la légende AVIACOS, DT 3682-3685, dont l'aire de diffusion est centrée sur le littoral picton.

La palme – le rameau ou la fougère – qui apparaît sous le cheval, ne se retrouve quant à elle que sur les séries 1253 et 1256, attribuées sans certitude aux *Petrocores*, mais elle y est associée à un sanglier et non à un cheval⁷. On notera cependant que le quinaire DT 3641 combine lui aussi une palme et une petite tête humaine...

Là encore, une datation au cours du I^{er} siècle avant J.-C. est crédible.

Quels enseignements peut-on tirer de ces découvertes ? Tout d'abord, il semble y avoir eu des émissions assez importantes de ces petites monnaies qui sont trouvées de plus en plus fréquemment, et avec peu de liaisons de coins.

Les types sont très variés, et semblent être plus ou moins contemporains. Des monnaies de différents types peuvent ainsi être retrouvées ensemble et/ou associées à des types datés du I^{er} siècle av. J.-C., comme sur le sanctuaire de Tintignac.

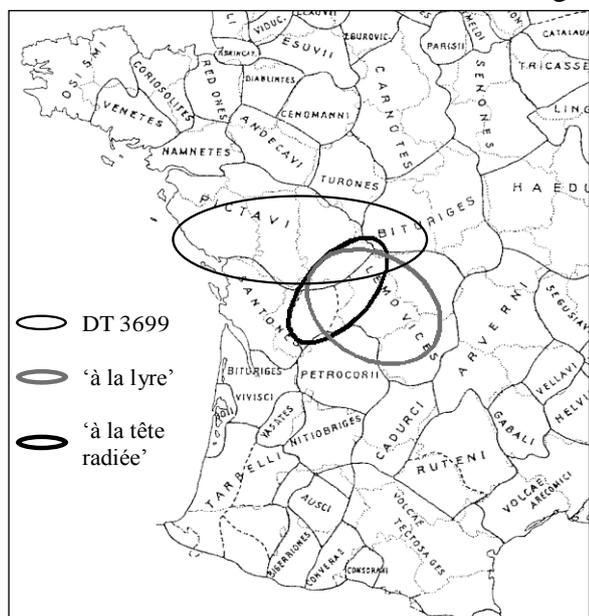


Figure 3 : aire de diffusion des 3 fractions présentées dans l'article

Enfin, ces monnaies de petit module apparaissent de plus en plus indépendantes des émissions de drachmes ou de quinaires des peuples du centre-ouest. Il devient même difficile de les classer en deux catégories bien distinctes – peuples centraux et peuples de l'ouest – dans la mesure où, bien que leur type iconographique s'inspire souvent de types bituriges, leur aire de diffusion semble plus se situer sur les confins picto-santons et lémovices⁸ (**Fig.3**).

Il ne s'agit manifestement ni de divisionnaires ni de la phase ultime d'un abaissement pondéral d'espèces voisines connues. Sans doute s'agit-il plutôt de frappes locales, mais en l'état actuel des connaissances, il est impossible d'en cerner précisément les foyers de production. Seules des aires de diffusion commencent peu à peu à se dessiner⁹.

L'étude des fractions du centre-ouest ne fait donc que commencer, et, pour l'instant, chaque nouvelle découverte ne fait qu'ouvrir de nouvelles pistes... Aussi, il nous semble primordial de rendre publiques toutes les informations dès qu'elles sont disponibles, même si, comme pour la présente note, elles sont très lacunaires. A suivre...

⁶ Exemplaires de 0,4 à 0,82 g. Depyrot III, 50-51 et 63. Réduction modulaire de la fraction DT 3417.

⁷ La fougère des quinaires bituriges DT 3437-38 est quant à elle d'un style assez différent.

⁸ L'illustration la plus claire en est donnée par la fraction 'à la cavalière' DT 3427-3429, maintenant bien connue, qui est à rapprocher par l'iconographie des bituriges au bouclier, mais dont l'aire de diffusion ne dépasse guère le territoire picton.

⁹ Pour autant que les trouvailles connues soient représentatives de la diffusion réelle de ces monnaies !!



Delestrée L.-P. & M. Tache (2007), *Nouvel atlas des monnaies gauloises. III : La Celtique, du Jura et des Alpes à la façade atlantique*, Saint-Germain-en-Laye.

Depeyrot G. (2004), *Le numéraire celtique. III : de l'Atlantique aux Arvernes*, *Moneta* 36.

Maniquet C. (2008), « Le dépôt cultuel du sanctuaire gaulois de Tintignac à Naves (Corrèze) », *Gallia*, 65, 273-326.

--- INFOS MONNAIES GAULOISES ---



Figure 1 : quinaire helvète
EuroAtlas Wendling n° 20412



Figure 2 : comparaison de l'objet au-dessus
du cheval avec le dessin du *carnyx* sur le
LT 4551 (DT 3392)

Voici un quinaire provenant du site d'Avenches dans la cité des Helvètes, qui nous a été aimablement communiqué par Edgar Wendling (**Fig.1**). L'objet au-dessus du cheval du revers pose problème. Il est décrit par S. Frey-Kupper¹ comme un *carnyx*, et par H. Lanz comme un « dudelsackartiger Gegenstand », un objet à l'allure de cornemuse... A première vue l'idée du *carnyx* – à l'envers, pavillon en bas, tube en haut – nous semblait assez séduisante. Cependant une comparaison plus attentive avec les représentations de *carnyx* sur les monnaies lémovices de la série DT III 1070 (**Fig.2**) fait apparaître de notables différences, notamment l'absence d'œil et de mâchoires... Il nous semble que l'on peut écarter un lien direct avec les monnaies lémovices, mais il n'est pas exclu qu'il puisse tout de même s'agir d'un *carnyx* plus stylisé²... ou d'une cornemuse...



Figure 3 : droit d'un
statère DT 3409

Les statères lémovices en électrum 'à la grue et au trèfle' de type DT 3409, avec au revers le cheval et la grue à gauche, ne sont déjà pas très fréquents, mais nous avons eu connaissance récemment d'une variante de droit particulièrement curieuse (**Fig.3**). Alors que sur les quelques exemplaires connus il semble qu'une volute en accolade sorte de la bouche, nous voyons très nettement ici une petite volute en S partir du front et s'enrouler autour d'un point. S'agit-il d'une réelle variante avec une sorte de mèche rebelle ? Ou plus probablement d'une interprétation par un graveur de la volute sortant de la bouche et longeant le front ? Notons que l'exemplaire n°618 de la vente CGB n°26 du 22 juin 2006 semble présenter cette même particularité...

¹ Frey-Kupper S. (2008), « Viros – à propos d'un type monétaire celtique découvert à Avenches », *Bulletin Pro Aventico*, 50, 177-186.

² Voir le remarquable travail de Fraser Hunter, « The carnyx and other trumpets on celtic coins », *Coinage in the Iron Age, Essays in honour of Simone Scheers*, 2009, 231-248, notamment la fig. p.243.

LA DATE RETROUVEE DE LA PLUS ANCIENNE MENTION DES BARBARINS, DENIERS DE L'ABBAYE SAINT-MARTIAL DE LIMOGES.

François LHERMITE

Dans la ville de Poitiers se trouve une ancienne abbaye bénédictine : l'abbaye de Montierneuf, ce nom étant dérivé de moutier neuf, c'est-à-dire nouveau monastère. Cette abbaye date du XI^e siècle, et son église a été consacrée en 1096. C'est bien entendu une église romane qui a subi quelques transformations au cours des siècles, en particulier au niveau du portail et du chevet. Quant aux bâtiments monastiques, ils ont été entièrement reconstruits au XVII^e siècle.

Au XVIII^e siècle, l'abbaye, comme beaucoup d'autres en France, a périclité et a été définitivement abandonnée en 1787. En 1789, elle a été « mise à la disposition de la Nation » comme tous les autres biens du clergé. L'église a alors servi d'écurie pendant une quinzaine d'années, puis a été rendue au culte en 1805. Aujourd'hui, elle est une église paroissiale de Poitiers sous le nom de Saint-Jean-de-Montierneuf.

Les bâtiments monastiques ont servi, entre autres, de prison, puis de caserne. Depuis 1990, ils servaient de cité universitaire avec des chambres pour étudiants, avec des salles de cours pour diverses facultés, avec un cinéma associatif et avec un « Institut d'administration des entreprises ». Récemment, il a été décidé d'y installer le Rectorat de Poitiers, qui cohabitera avec l'Institut d'administration des entreprises.

Mais ces bâtiments du XVII^e siècle, du fait de leurs multiples occupations successives, ont subi de nombreuses modifications, pas toujours très heureuses, et il a été décidé, avant d'y installer le Rectorat, de les restaurer autant que possible dans leur aspect d'origine.

Les architectes et entrepreneurs chargés des travaux ont souhaité alors avoir le conseil d'historiens avant d'effectuer certaines démolitions. Cette aide a ainsi été demandée à la Société EVEHA, société de valorisations et d'études historiques et archéologiques, dont le siège social est à Limoges, avenue des Bénédictins.

L'historien-archéologue qui a été chargé de cette mission est Xavier Lhermite, mon fils, et, bien entendu, son premier travail a été de se documenter en consultant les archives concernant cette abbaye de Montierneuf, et il y a trouvé par hasard un texte parlant des barbarins, texte dont il m'a parlé, et qu'il m'a communiqué, pensant que cela pouvait m'intéresser.

Effectivement, ce texte lève une incertitude ancienne.

En 1944, Henri Hugon, érudit limousin, publiait dans le tome 66 du Bulletin de la Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze, un article intitulé : « Trouaille de monnaies médiévales à Argentat, barbarins de Limoges ». Dans cet article, il indiquait que la plus ancienne mention dans un texte de l'existence des barbarins datait de 1106. Henri Hugon était un homme sérieux et de ce fait cette date fut admise, mais encore, dans son article « Production et circulation du monnayage de Saint-Martial de Limoges : l'éclairage des trouvailles monétaires » publié dans le tome XIII (février 2006) de notre bulletin, Joël Tixier donnait cette date au conditionnel et regrettait qu'Henri Hugon n'ait pas mentionné sa source.

Cette source est certainement celle que vient de retrouver l'archéologue Xavier Lhermite de la Société EVEHA. Elle se trouve dans : « Recueil des Documents relatifs à l'Abbaye de Montierneuf de Poitiers (1076-1319), publié par François Villard – Société des Archives Historiques du Poitou, LIX, 1973 ».

Pages 61 et 62 de ce recueil, on trouve à la date de 1106 : « Poitiers, in capitulo Novi Monasterii ». Le texte latin du document est introduit par un court résumé en français : « Etienne de Migné, avec l'accord de ses sœurs, Mélisende et Agnès et le consentement du duc Guillaume IX, donne à l'abbé Marc et aux religieux de Montierneuf toute la dîme qu'il possédait dans la villa de Migné et reçoit en compensation mille sous limousins ». – Dans le texte latin, il est écrit : « mille solidos lemovicensis barbatae monete ». En fin de texte, on retrouve bien la date : « Factum est hoc anno Incarnacionis Domini millesimo C.VI. »

Il est donc bien fait mention de « barbarins » dans ce texte daté de 1106. Il s'agit là très probablement de la référence d'Henri Hugon, et il n'est donc plus besoin désormais de mettre cette date de 1106 au conditionnel.



Figure 1 : denier "barbarin" de l'abbaye Saint-Martial de Limoges, Boudeau 392. Ech. 2:1

Après avoir écouté la communication ci-dessus, Claude Frugier, actuel président de la Société Numismatique du Limousin, qui a beaucoup travaillé sur les monnaies médiévales de Limoges, m'a dit avoir trouvé cette date de 1106 dans le « du Cange ». Il m'a alors donné la référence suivante :

« Barbarini » (par C. du Cange, 1678), dans du Cange, et al., *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, éd. augm., Niort : L. Favre, 1883-1887, t. 1, col. 570a.
<http://ducange.enc.sorbonne.fr/BARBARINI>

Effectivement, on trouve à cette référence :

« Nominis rationem prodit, ni fallor, Charta Stephani de Magnaco ann. 1106, ex Tabul. Novi-monast. Pictav. :

Donant mihi abbas et monachi super hac re supradicti loci, charitatis causa, pro hoc beneficio, et pro aliis a me semper independentis, mille solidos Lemovicensis Barbatae monetae. »

Dans le texte rapporté par François Villard, la phrase est la même à quelques mots près et quelques différences d'orthographe :

« Donant quoque mihi abbas et monachi supradicti loci, caritatis causa, pro hoc beneficio et pro aliis a me sibi semper independentis, mille solidos lemovicensis barbatae monete. »

Dans ce texte qui se rapporte à Etienne de Migné, celui-ci est appelé en latin : Stephanus de Magnaco. Quant à l'origine, du Cange indique : « ex Tabul. Novi-monast. Pictav. », ce qui est bien « le nouveau monastère de Poitiers », c'est-à-dire Montierneuf de Poitiers.

Il s'agit donc bien de la même référence, citée par du Cange et retrouvée dans les « documents relatifs à l'abbaye de Montierneuf de Poitiers ».

Le texte complet qui est reproduit dans le « Recueil des documents relatifs à l'Abbaye de Montierneuf de Poitiers, de François Villard », a été retrouvé aussi, grâce à Internet, par Claude

Frugier, dans « Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque Nationale et des archives ou des bibliothèques des départements, publiés par M. Champollion Figeac, Paris 1858 ».

On note que dans ce texte, qui présente des différences minimales avec le texte reproduit par François Villard, la phrase concernant les barbarins est exactement la même que celle citée par du Cange.

M. Champollion Figeac cite la source de ce texte : « Mss. De Besly, collect. Dupuy, Biblioth. Monast. Novi Pictav., fol. X, A. Royale, vol. 841, f° 200. Ex Tabulario ».

Si on revient au recueil publié par François Villard, celui-ci indique les origines de ce qu'il publie :

A. Original disparu.

B. Copie du XV^e s., dans le Livre blanc, Arch. Vienne, registre 206, fol. 10. –

C. Copie du XVI^e s., Bibl. nat. Coll. Dupuy, vol 841, fol. 200, d'après B. Champollion-Figeac, *Documents historiques inédits*, t. II, p. 3, n° II.

Au final, on s'aperçoit que tous ces documents ont bien la même source : un document concernant l'abbaye de Montierneuf de Poitiers daté de l'année 1106.

Le Centre Régional de Documentation sur l'Archéologie du Paysage



Le Centre Régional de Documentation sur l'Archéologie du Paysage d'Uzerche est accessible pour vos recherches du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h. La consultation des ouvrages se fait sur place ; des photocopies sont possibles.

Nous possédons de nombreux ouvrages sur la toponymie, la botanique, l'histoire et l'archéologie de l'Antiquité et du Moyen Âge, ainsi que :

- ✓ la revue *Travaux d'Archéologie Limousine*, collection complète,
- ✓ les *Bulletins de la Société Historique et Archéologique de la Corrèze* (à partir de 1878),
- ✓ la revue *Lemouzi* (à partir de 1969),
- ✓ la *Carte archéologique de la Gaule* : Creuse, Corrèze, Haute-Vienne, Dordogne,
- ✓ une cartothèque comprenant des copies de cartes de Cassini et de cadastre napoléonien, cartes IGN, cartes géologiques...

14, rue de la Justice
19140 Uzerche

Tél : 05.55.73.26.07 - contact@archeologie-paysage.org

VARIÉTÉS DE LA 1^{ÈRE} ÉMISSION DU BLANC A LA COURONNE DE CHARLES VII FRAPPÉ À LIMOGES.

Claude FRUGIER

Monnaie courante frappée durant une longue période, le blanc à la couronne est bien connu des numismates. Il y eut quatre émissions sous Charles VII, la première fut ordonnée le 28 janvier 1436. Le titre est de 0,359, le poids théorique de 3,059 g. et le cours de 10 d. t. Type : Duplessy 519¹ – Lafaurie 514².

Les blancs de cette émission frappés à Limoges se caractérisent par la présence d'un différent de maître placé à la fin des légendes. Cette marque (**Fig. 1**), sorte de rose héraldique, est habituellement appelée « roue de moulin ». Lafaurie³ évoque un « fleuron », Dieudonné⁴ un "fleuron rosacé" et dans la vente Marchéville⁵ c'est le terme "fer de moulin" qui est employé. Ce différent est visible sur le petit blanc à la couronne⁶ et le denier tournois⁷, mais curieusement pas sur l'écu d'or⁸, seule autre monnaie connue pour cette émission. En raison de l'absence de textes retrouvés à ce jour, nous n'avons pas pu identifier le maître qui signa sa production avec ce symbole.



Figure 1 : détail des monnaies 5 et 12

L'examen de quinze exemplaires dont nous avons connaissance à ce jour a permis de constater une grande diversité de légendes de droit et de revers, de modifications de la ponctuation⁹ et de cantonnement de la croix du revers. Treize variétés ont été mises en évidence : sont identiques les monnaies 1 et 2 et d'un type différent les monnaies 7 et 8. Nous n'avons relevé que deux exemplaires de même coin de droit (monnaies 5 et 7). D'autre part, l'oubli de lettres dans certains des mots de la légende, du point d'atelier, mais aussi la même titulature fautive gravée sur deux coins différents indique que le graveur devait être quelqu'un d'assez distrait ou négligent. Bien que nettement plus rare, le petit blanc de cette même émission présente des caractéristiques semblables et la même diversité.

Les comptes de la Monnaie limougeaude relatifs à la période 1429-1447 n'ayant pas été conservés, nous ignorons la quantité de pièces frappées. Il est vraisemblable, du fait des nombreuses variétés observées, que la production fut relativement importante.

L'apport de nouveaux exemplaires devrait permettre d'ajouter des variétés supplémentaires à celles mentionnées dans cette petite étude.

¹ Duplessy 1999.

² Lafaurie 1951.

³ Lafaurie 1951, 514.

⁴ Dieudonné 1932, n° 1479.

⁵ Marchéville 1927, n° 1949.

⁶ Duplessy 1999, 520.

⁷ Duplessy 1999, 531.

⁸ Duplessy 1999, 511.

⁹ La plupart des monnaies présente une ponctuation par deux annelets superposés qui n'est pas celle utilisée habituellement à Limoges mais par deux ateliers proches, Poitiers et La Rochelle. Le tailleur de l'une de ces deux officines a peut-être gravé des coins destinés à Limoges. A noter que seuls le droit de la monnaie 4 et le revers des monnaies 7 et 8 ne sont pas ponctués par annelets mais avec deux points superposés.

Monnaie 1



D/ ✠ ΚΑΡΟΛΟΥΣ·ΦΡΑΓΚΟΡΥΜ·ΡΕΧ ·10°

Ecu sommé d'une couronnelle, accosté de deux autres, dans un trilobe.

R/ ✠ ΣΙΤ·ΝΟΜΑ·ΔΝΙ·ΒΕΗΑΔΙΩΤΥΜ ·10° ♣ en 1/4 ☞ en 2/3

Croix cantonnée de deux couronnelles et de deux lis, dans un quadrilobe.

Remarque : les légendes sont complètes avec une ponctuation par deux annelets superposés.

Monnaie 2



D/ ✠ ΚΑΡΟΛΟΥΣ·ΦΡΑΓΚΟΡΥΜ·ΡΕΧ ·10°

R/ ✠ ΣΙΤ·ΝΟΜΑ·ΔΝΙ·ΒΕΗΑΔΙΩΤΥΜ ·10° ♣ en 1/4 ☞ en 2/3

Remarque : monnaie identique à la précédente.

Monnaie 3



D/ ✠ ΚΑΡΟΛΟΥΣ·ΦΡΑΓΚΟΡΥΜ·ΡΕΧ

R/ ✠ ΣΙΤ·ΝΟΜΑ·ΔΝΙ·ΒΕΗΑΔΙΩΤΥΜ ♣ en 1/4 ☞ en 2/3

Remarques : la légende de droit comme de revers est identique à celle des monnaies précédentes, mais le point d'atelier n'a été gravé sur aucune des deux faces. Poids 2.50 g.

Monnaie 4



D/ ✠ ΚΑΡΟΛΟΥΣ·ΦΡΑΓΚΟΡΥΜ·ΡΕΧ ·10°

R/ ✠ ΣΙΤ·ΝΟΜΑ·ΔΝΙ·ΒΕΗΑΔΙΩΤΥΜ ·10° ♣ en 1/4 ☞ en 2/3

Remarques : au droit la légende est identique aux pièces précédentes, excepté le N qui n'a pas de barre transversale et ponctuation par 2 points superposés. Au revers le graveur a oublié le I à BEIIED(I)CTVM dont le N se présente sans la barre. Poids 2.75 g.

Monnaie 5



D/ ✠ K̄R̄OLVS̄FR̄ANC̄ORV̄M̄R̄EX̄ •10°

R/ ✠ SIT̄N̄OM̄ĀD̄NĪB̄EH̄AD̄IV̄M̄ •10° ☙ en 1/4 ♣ en 2/3.

Remarques : les légendes sont identiques aux précédentes, avec au revers deux annelets superposés après BENEDICTVM. Poids 2.67 g.

Monnaie 6



D/ ✠ K̄R̄OLVS̄FR̄ANC̄ORV̄M̄R̄EX̄ •10°

R/ ✠ SIT̄N̄OM̄ĀD̄NĪB̄EH̄AD̄IV̄M̄ •10° ♣ en 1/4 ☙ en 2/3

Remarques : au droit FRANCORV. Au revers, comme pour la monnaie 4, le tailleur a omis le I à BENED(I)CTVM. Exemple de la boutique CGB. Poids 2.72 g.

Monnaie 7



D/ ✠ K̄R̄OLVS̄FR̄ANC̄ORV̄M̄R̄EX̄ •10°

R/ ✠ SIT̄N̄OM̄ĀD̄NĪB̄EH̄AD̄IV̄M̄ •10° ☙ en 1/4 ♣ en 2/3

Remarques : cet exemplaire est du même coin de droit que la monnaie 5. Au revers BENEDICTV
Vente CGB trésors 17, exemplaire n° 9 du trésor de Millau. Poids 2.80 g.

Monnaie 8



D/ ✠ K̄R̄OLVS̄FR̄ĀIICORVM̄R̄EX̄ • 10°
 R/ ✠ SIT̄N̄OM̄ĀD̄NĪB̄EH̄ADICTV̄ • 10° ☙ en 1/4 ♣ en 2/3
 Remarque : monnaie identique à la précédente.

Monnaie 9



D/ ✠ K̄R̄OLVS̄FR̄ĀIICORVM̄R̄EX̄
 R/ ✠ SIT̄N̄OM̄ĀD̄NĪB̄EH̄ADICTV̄ • 10° ♣ en 1/4 ☙ en 2/3
 Remarques : au droit la légende est identique à la monnaie précédente mais le N de FRAIICORVM n'a pas sa barre transversale et le tailleur a omis le point d'atelier. Au revers BENEDICT, ponctuation par 2 points superposés. Poids 2.88 g.

Monnaie 10



D/ ✠ K̄R̄OLVS̄FR̄ĀIICORVM̄R̄EX̄ • 10°
 R/ ✠ SIT̄N̄OM̄ĀD̄NĪB̄EIIEDICTV̄ • 10° ♣ en 1/4 ☙ en 2/3
 Remarques : le droit est semblable à celui de la monnaie précédente. Au revers BEIIEDICTV: avec le N sans la barre transversale, ponctuation par deux points superposés. Poids 2.73 g.

Monnaie 11



D/ ✠ KR̄OLVS̄FR̄ĀIICORVM̄R̄EX̄ • 9°
 R/ ✠ SIT̄N̄OM̄ĀD̄NĪB̄EH̄ADICTV̄ • 10° ♣ en 1/4 ☙ en 2/3

Remarques : au droit le graveur a oublié le N à FRA(N)CORVM, la ponctuation est semblable à celle de la monnaie précédente. Le revers est identique à celui de la monnaie 1. Le cantonnement de la croix n'est pas précisé.

Au droit, sur la plupart des exemplaires rencontrés, en plus du point de centrage trois autres sont visibles dans l'écu, 1 entre chaque lis. Ce sont des points qui marquent l'emplacement de la pointe du compas utilisé par le tailleur pour la mise en place de chacun des trois lobes du trilobe entourant l'écu (**Fig. 4**).



Figure 4 : détail de la monnaie 1. Ech. 2:1



Dieudonné A. (1932), *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale*, tome II, de Louis IX à Louis XII, Paris.

Duplessy J. (1999), *Les monnaies françaises royales*, Tome I, 2^e édition, Paris.

Lafaurie J. (1951), *Les monnaies des Rois de France*, Tome I, Hugues Capet à Louis XII, Paris-Bâle.

Catalogue de la collection Marchéville, vente 22-26 novembre 1927, Paris.

Catalogue de vente France IV, 1999, CGB.

LE DEMI-TESTON DE LIMOGES D'HENRI III AU NOM ET A L'EFFIGIE DE CHARLES IX (1575)

Arnaud CLAIRAND et Jacques VIGOUROUX

Les testons et demi-testons de Charles IX frappés à Limoges, comme ceux de Lyon et certains de La Rochelle, présentent au revers un écu de France couronné sans accostement. Ce type monétaire fut également émis après la mort de Charles IX survenue le 30 mai 1574. Plusieurs exemplaires au millésime 1575 sont en effet attestés et n'ont pu être émis qu'au début du règne d'Henri III (1574-1589). Les testons de 1575 de Lyon et La Rochelle portent un buste barbu. Ceux de Limoges se différencient par un buste imberbe et ont été isolés sous le 4^e type dans les ouvrages de Jean Lafaurie et Pierre Prieur et de Jean Duplessy (Laf. 943 ; Dy. 1102)¹. Le demi-teston de Limoges au millésime 1575 n'ayant pas été retrouvé, ces auteurs ont créé un numéro spécial destiné à référencer le « demi-teston du 4^e type » de Limoges (Laf. 944 ; Dy. 1103).

Nous avons récemment eu l'occasion de trouver un exemplaire du demi-teston du 4^e type frappé à Limoges en 1575.

A/ CAROLVS. IX. D. G. FRAN. REX., buste imberbe, lauré et cuirassé de Charles IX à gauche. Au-dessous .I.

R/ +. SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDIC. 1575 (arbre), écu de France couronné.

Argent, 4,61 g, 25,5 mm (**Fig. 1**).



Figure 1 : Demi-teston d'Henri III au nom de Charles IX, 1575, Limoges, au différent de Martial Dubois (arbre), collection particulière.

Cette monnaie présente un point sous le D du droit et au revers sous le O de DOMINI. Ce point sous la 10^e lettre correspond au point secret caractérisant les monnaies de Limoges depuis septembre 1389.

En 1995, Jean-Pierre Garnier a montré que l'arbre situé en fin de légende était le différent du maître Martial Dubois², commis à la maîtrise durant le premier trimestre de l'année 1575 (**Fig. 2**). Il s'agit d'un différent « parlant » faisant référence au nom du maître (**Fig. 3**).

¹ Lafaurie J. et P. Prieur (1956), *Les monnaies des rois de France*, II, François I^{er} à Henri IV, Paris-Bâle ; Duplessy J. (1999), *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793)*, II, Paris.

² Garnier J.-P. (1995), « Marque d'un maître de Limoges au début du règne de Henri III », *BSFN*, avril 1995, p. 1027.



Figure 2 : revers du teston de 1575



Figure 3 : détail du demi-teston 1575

D'après nos recherches aux Archives nationales, 40 testons (chiffre comprenant des demi-testons), ont été mis en boîte sous son exercice. Cette boîte fut apportée à la Cour des monnaies le 18 juin 1576 et ouverte le 26 juin suivant. (AN Z^{1b} 296, f^o 97 v^o et Z^{1b} 301, f^o 208-208 v^o).

Le registre du contrôle de la recette générale des boîtes (AN Z^{1b} 320, p. 82-83), donne quelques informations complémentaires : 18630 testons et demi-testons furent frappés suite à six délivrances entre le 19 février et le 29 mars 1575 pour un poids de 720 marcs d'argent. Les registres originaux des délivrances de l'année 1575 et de l'atelier de Limoges ne sont malheureusement pas conservés.

À partir d'avril 1575, le maître Barthélemy Juge succéda à Martial Dubois et fit sa première délivrance de testons le 21 avril (AN Z^{1b} 320, p. 85). Il utilisa comme différent un croissant. Des testons au nom de Charles IX auraient été frappés en 1575 sous la maîtrise de Barthélemy Juge. Cette assertion repose sur l'illustration d'un teston de la collection Pierre Prieur illustré dans l'ouvrage de Jean Lafaurie et Pierre Prieur (pl. L, n^o 943) et repris par Jean Duplessy (n^o 1102). Le millésime n'est pas lisible et il peut s'agir d'un teston frappé en 1573 ou 1574, sous le premier exercice de Barthélemy Juge qui utilisait déjà un croissant comme différent en fin de légende du revers³ (**Fig. 4**).



Figure 4 : demi-teston de Charles IX, 1573, Limoges, au différent de Barthélemy Juge (croissant), trésor des Brouzils (Vendée), n^o 227. Étude d'Arnaud Clairand et Jérôme Jambu.

Barthélemy Juge a bien frappé des douzains au nom de Charles IX jusqu'au 30 juillet 1575 et des douzains au nom d'Henri III à partir du 20 août 1575 (AN Z^{1b} 296, f^o 98 et Z^{1b} 320, p. 87). Contrairement aux douzains, les comptes de l'atelier de Limoges pour l'année 1575 n'indiquent pas si des testons et demi-testons du maître Barthélemy Juge ont été frappés à l'effigie de Charles IX. Les testons à l'effigie d'Henri III sont quant à eux bien connus (**Fig. 5**).

³ Sombart S. (1999), *FRANCIÆ IV*, p. 272, classe par erreur cette monnaie à l'exercice de Martial Dubois alors qu'elle présente bien un croissant final, différent de Barthélemy Juge.



Figure 5 : Teston d'Henri III, 1575, Limoges, au différent de Barthélemy Juge (croissant), CGB, MONNAIES 19, n° 764.

Le 12 juillet 1576, la Cour des monnaies de Paris a jugé les testons de Limoges au millésime 1575 d'un titre plus bas que celui autorisé par les ordonnances. Les maîtres Martial Dubois et Barthélemy Juge ont été condamnés chacun à verser au roi 100 livres parisis et à l'essayeur particulier de la Monnaie de Limoges, Jacques Guybert 200 livres parisis (AN Z^{1b} 376).

Sources manuscrites :

Archives Nationales : Z^{1b} 301, f° 208-208 v°, Z^{1b} 296, f° 97 v°, Z^{1b} 320, p. 82-83 et 87, Z^{1b} 376.

Figures :

- 1 - Demi-teston d'Henri III au nom de Charles IX, 1575, Limoges, au différent de Martial Dubois (arbre), collection particulière.
- 2 - Revers du teston d'Henri III au nom de Charles IX, 1575, Limoges, au différent de Martial Dubois (arbre), collection particulière.
- 3 - Détail du demi-teston d'Henri III au nom de Charles IX, 1575, Limoges, au différent de Martial Dubois (arbre), collection particulière.
- 4 - Demi-teston de Charles IX, 1573, Limoges, au différent de Barthélemy Juge (croissant), trésor des Brouzils (Vendée), n° 227. Étude d'Arnaud Clairand et Jérôme Jambu.
- 5 - Teston d'Henri III, 1575, Limoges, au différent de Barthélemy Juge (croissant), CGB, MONNAIES 19, n° 764.

UN RARE DEMI-FRANC DE LOUIS XIII

Jacques VIGOUROUX

De toutes les monnaies, depuis l'instauration du point secret (1389) puis de la lettre d'atelier (1540), attribuables à la Monnaie de Limoges, après celles du règne de Louis XII, les monnaies de Louis XIII sont les plus rares.

Sur huit valeurs monnayées, nous n'en connaissons que quatre :

- l'écu d'or, frappé en 1630, 1631, 1632, 1641, 1642 et 1643
- le demi-franc, frappé en 1613, 1614, 1615, 1616, 1619, 1620, 1621, 1622, 1630, 1631, 1632 et 1641
- le quart de franc, frappé en 1611, 1614, 1615, 1619, 1620, 1621, 1622 et 1630
- le quart d'écu, frappé 1612, 1641, 1642 et 1643

De tous ces millésimes, un certain nombre n'a pas été retrouvé, d'autres ont été vus mais peu souvent.

A ce jour, n'ont pas été retrouvées les monnaies suivantes :

- l'écu d'or, frappé en 1632, 1641 et 1643
- le demi-écu d'or, frappé en 1632, 1641 et 1642
- le demi-franc, frappé en 1619 et 1631
- le quart de franc, frappé en 1611, 1615, 1619, 1620, 1621 et 1630
- le quart d'écu, frappé en 1612 et 1641
- le huitième d'écu, frappé en 1612, 1641 et 1642

Dernièrement, sur Internet, a été mis en vente un demi-franc 1630 frappé à Limoges. C'est le deuxième exemplaire qu'il nous est donné de voir, le premier faisant partie de l'ex-collection C. Charlet. Nous retrouvons ce type de monnaie dans les livres dits de référence sous les numéros suivants :

- Duplessy¹ : 1307
- Droulers² : 55
- Gadoury³ : 37

A cette date, le maître de la Monnaie est Pierre Boisse ou Boysse. Il occupe cette fonction depuis le 1^{er} avril 1629⁴. Au cours de son bail, qui prend fin le 1^{er} avril 1634, Boisse ne frappera que de faibles quantités de monnaies. En 1630, il ne fera que neuf délivrances de demis et quarts de franc, entre le 24 mai et le 5 décembre⁵. La boîte est ouverte le 1^{er} avril 1631. On y trouve neuf deniers obole, ce qui représente une fabrication de quatorze livres un sol et neuf deniers de monnayage, pour un poids de cent soixante et onze marcs. Le 7 avril, elle est jugée droit de poids et échars de loy d'un quart de grain fin par marc.

Pierre Boysse utilise pour différent un B qu'il place entre le mot BNEDICTVM et la date. Le graveur particulier de la Monnaie est Isaac Jolivet. Il exerce cette fonction depuis 1619 et semble

¹ Duplessy J. (1999), *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793)*, tome II. 2^e édition.

² Droulers F. (2009), *Répertoire général des monnaies de Louis XIII à Louis XVI (1610-1792)*, 4^e édition.

³ Gadoury V. (2001), *Monnaies royales françaises, 1610-1792*, Monaco.

⁴ Archives nationales : Z1b 320.

⁵ Archives nationales : Z1b 320.

la quitter après le 16 avril 1632⁶. Son différent nous est inconnu car nous n'avons pu l'identifier sur les monnaies, peut-être n'en a-t-il pas.

Voici la description de ce demi-franc :

A l'avvers (Fig. 1) :

LVDOVICVS . XIII . D G . FRAN . ET . NAV . REX .

Buste enfantin du roi à droite, lauré et cuirassé avec fraise. Lettre d'atelier **I** sous le buste.

Au revers (Fig.2) :

✠ . SIT . NOMEN . DNI . BNEDICTVM . B . 1630 .

Croix fleuronée et fleurdelisée, avec en cœur une L.



Figure 1 : avers. 1,5:1



Figure 2 : revers. 1,5:1

Il est regrettable que le flanc de cet exemplaire ne soit pas régulier et que la portion où se trouve le différent du maître ait subi un léger écrasement. Néanmoins, nous pouvons apercevoir la partie droite du B.

Tous les demis et quarts de franc retrouvés sont au type particulier au buste large.

Souhaitons que les millésimes manquants apparaissent prochainement.

⁶ Archives nationales : Z1b 404.

UN LOUIS DE 1660 AU BUSTE JUVENILE POUR LIMOGES

Jacques VIGOUROUX

Dans une précédente communication¹, nous présentions un demi-écu au buste juvénile de Louis XIV, qui nous permettait d'affirmer qu'en 1660 il avait bien été frappé des demi-écus à ce type. Jusqu'à ce jour, seuls les douzièmes d'écu au buste juvénile avaient été retrouvés. Il ne nous restait à découvrir que le louis d'or car, en cette année, il n'a été frappé à Limoges que des louis, des demis et douzièmes d'écu.

Voici les informations données dans les deux livres les plus utilisés concernant les monnaies royales sur les louis frappés à Limoges en 1660 :

Gadoury², n° 246 :

1660 : 1057 exemplaires environ au type à la mèche longue mais ne l'a pas rencontré.

Droulers³ :

1660 : 1166 exemplaires suivis de cotes mais sans plus d'information (vente ? lieu ? quand ? Pas de photo ...)

Pour mémoire, rappelons que les archives mentionnent des doubles louis que nous appelons aujourd'hui louis. Ainsi, dans la boîte de l'ouvrage fait en 1660, on trouve 7 doubles louis pour 29 marcs 2 onces de matière monnayée, ce qui correspond à une frappe de 1060 pièces⁴.

Le 22 avril 1660⁵, Jean Warin, tailleur général des monnaies de France, se présente au greffe de la Cour des monnaies pour remettre trois poinçons de l'effigie du roi dont l'un pour servir à la fabrication des doubles louis, l'autre pour celle des louis de trente sols (demi-écus) et le troisième pour celle des louis de cinq sols (douzièmes d'écu). Ces poinçons sont remis, en un paquet clos et scellé, à un dénommé Jehan Berthe qui devra les remettre aux gardes de la Monnaie de Limoges et en rapporter un certificat de reçu signé desdits gardes dans un délai de six semaines. Ce sera chose faite le 24 mai 1660.

L'effigie gravée sur ces poinçons ne peut être que celle dite au buste juvénile car aucun autre poinçon n'est envoyé à Limoges cette année.

Dans la vente 190 de la maison Künker, lot 3158⁶, se trouve un louis millésimé 1660 frappé en la Monnaie de Limoges (**Fig.1**). C'est le premier qui nous est donné de voir. Est-ce celui qui est pris en compte par F. Droulers ? Son poids est de 6,66 g.

¹ Vigouroux J. (2006), « Un louis d'or au buste juvénile pour Limoges en 1661 », *Bulletin de la Société Numismatique du Limousin*, Tome XIII.

² Gadoury V. (2001), *Monnaies royales françaises*. Monaco.

³ Droulers F. (2009), *Répertoire général des monnaies de Louis XIII à Louis XIV (1610-1792)*, p. 226, n° 352.

⁴ Archives Nationales, sous-série Z1b 320.

⁵ Archives Nationales, sous-série Z1b 348A.

⁶ Vente Künker 21.06.2011, lot N°3158.



Figure 1 : louis de 1660 au buste juvénile pour Limoges.

En voici la description.

A l'avers :

. LVD . XIII . D . G . (tour) FR . ET . NAV . REX . et sous le buste . 1660 .

Au revers :

. CHRS . REGN . VINC . IMP . (heaume).

C'est bien entendu le buste juvénile de Louis XIV qui est présent sur cette monnaie.

Les différents présents sur ce louis sont identiques à ceux retrouvés sur les douzièmes et le demi-écu de 1660. La tour est celui de Nicolas Ribière, maître de 1660 à 1662 (Fig. 2), le heaume celui de Pierre Guybert qui a exercé la fonction de graveur durant le même laps de temps (Fig. 3).



Figure 2 : différent de Nicolas Ribière, maître de 1660 à 1662.



Figure 3 : différent de Pierre Guybert, graveur de 1660 à 1662.

LES POINÇONS DES MÉDAILLES.

François LHERMITE

A Paris, au Moyen-âge, il y avait sûrement plusieurs ateliers monétaires que l'on connaît mal. Au XIII^e siècle, la monnaie fut établie sur la rive droite de la Seine, rue de la Monnaie, presque en face de l'hôtel de la Monnaie actuel. Plus tard, un atelier spécial pour la fabrication des monnaies de billon fut ouvert par Henri II à l'hôtel de Nesle. Mais la production de médailles était une chose très différente de la fabrication monétaire, et pendant très longtemps, les médailles furent frappées au Louvre.

Par lettres patentes du 7 janvier 1765, la reconstruction de la Monnaie fut prescrite et mise au concours. Cette construction, qui est l'hôtel de la Monnaie actuel du quai Conti, fut confiée à l'architecte Jacques-Louis Antoine et débuta en 1771. En 1774 y commencèrent les premières frappes monétaires, bien que le bâtiment ne fût complètement terminé qu'en 1779.

L'ordonnance royale du 24 mars 1832, décréta le rattachement de la « Monnaie des Médailles » à la « Monnaie des Espèces » et créa ainsi « l'Administration des Monnaies et Médailles ». La fabrication des médailles quitta alors le Louvre pour s'installer dans l'hôtel de la Monnaie.

Jusqu'à cette date de 1832, les médailles ne portaient aucune marque particulière. Il n'y figurait en général que le nom du graveur. N'ayant pas de valeur monétaire, il n'était pas nécessaire qu'il y ait un poinçon offrant une quelconque garantie.

Les monnaies, en revanche, outre la lettre d'atelier, comportaient deux poinçons appelés « différents », choisis par les intéressés : d'une part le directeur de l'atelier monétaire, et d'autre part le maître graveur de l'atelier, puis à partir de 1791 le graveur général.

Ce n'est donc qu'à partir de 1832 qu'on trouve un poinçon sur la tranche des médailles ; avant cette date il n'y eut jamais de poinçon sur la tranche (ce qui ne veut pas dire qu'une médaille sans poinçon date d'avant 1832, mais toutes celles qui en ont un sont postérieures à cette date). Ce poinçon sera un différent choisi par le directeur de la Monnaie de Paris, qui s'accompagnera vite du nom du métal dans lequel est frappée la médaille.

En 1832, le directeur de la Monnaie de Paris était Jean-Pierre Collot, né en 1764 à Montpellier, mort en 1852. C'était un financier, ami de Bonaparte (il aurait financé le coup d'État du 18 brumaire). Il fut directeur de la Monnaie de 1821 à 1842.

Au début, jusqu'en 1841, on ne va apposer de marque que sur les médailles d'or et d'argent. Ce poinçon représentera une lampe antique.



Mais à partir d'octobre 1841, un poinçon sera désormais apposé sur toutes les médailles en or, en argent, en bronze ou en cuivre. Ce poinçon sera une proue de navire antique (ou rostre) et sera utilisé pendant un an, jusqu'au 25 septembre 1842.



Albin-Etienne de Cambry qui était graveur général depuis 1821, succéda à Jean-Pierre Collot de 1842 à 1845. Pour différent il choisit alors une ancre entrelacée d'une lettre C.



De 1845 à 1860, le directeur fut Charles-Louis Dierickx, né en 1798 à Lille, mort en 1860 à Louveciennes (Yvelines). Chimiste de formation, il fut



successivement directeur de la Monnaie de Lille, puis de Rouen et enfin de Paris. Son différent est une main indicatrice (main vue de profil avec l'index tendu).

A Charles-Louis Dierickx succède le baron Alfred Renouard de Bussière, né en 1804 à Strasbourg, mort à Paris en 1887. Banquier, capitaine d'industrie, grand acteur de la vie économique et politique de son temps en Alsace, conseiller général et député du Bas-Rhin, il fut directeur de la Monnaie de Strasbourg, puis de la Monnaie de Paris de 1860 à 1879. Il choisit une abeille comme différent.



Enfin, Jean-Louis-André Ruau, né en 1826 à Juzet-d'Izaut en Haute-Garonne, mort à Toulouse en 1893, homme politique, fut chef du Bureau des Sucres en 1870, puis chef de cabinet du ministre des Finances de 1870 à 1872. Après avoir été sous-directeur des Monnaies et Médailles, il devint directeur général de l'administration des Monnaies et Médailles de 1879 à 1891.

Mais en 1880, la fabrication des monnaies et médailles fut nationalisée. Il ne restait plus en France qu'un seul atelier monétaire, celui de Paris. Le dernier atelier de province fut celui de Bordeaux dont les ultimes frappes datent de 1878. Il n'était donc plus besoin de distinguer personnellement le Directeur de l'atelier de Paris. Ainsi, il fut décidé que désormais, à partir du 1^{er} janvier 1880, toutes les monnaies et médailles frappées porteraient le différent « corne d'abondance » sans qu'il soit modifié lors des changements de directeur. Cette corne d'abondance est devenue la marque de l'atelier de Paris et n'est plus la marque personnelle du directeur. En revanche, les monnaies porteront toujours, outre la corne d'abondance, le différent du graveur général qui, lui, continuera à changer avec chaque nouveau graveur.



J'avais acquis, il y a quelque temps, une médaille en argent de « l'école des Beaux-Arts appliqués à l'industrie » qui existait à Limoges, médaille non attribuée et donc non datée. Les médailles de cette école ont été décernées de 1874 à 1881, date à laquelle l'école devint « Ecole nationale d'art décoratif » ; elles doivent donc porter soit un poinçon abeille, soit un poinçon corne d'abondance. En effet, les listes des poinçons des directeurs de la Monnaie de Paris disent que de 1860 jusqu'au 31 décembre 1879 le poinçon « abeille » a été utilisé, et qu'à partir du 1^{er} janvier 1880 ce fut le poinçon « corne d'abondance ».

Ainsi, je possédais déjà deux médailles de cette école, l'une en cuivre avec le poinçon abeille, l'autre en bronze avec le poinçon corne d'abondance.

Mais cette médaille que je venais d'acquérir portait sur la tranche, devant le mot argent, un poinçon curieux qui ne pouvait vraiment être ni l'abeille, ni la corne d'abondance. On distinguait un ovale assez creux avec un trait qui en partait comme si l'outil avait dérapé et provoqué une profonde rayure. Ce poinçon ne pouvait pas être un poinçon « privé », car depuis le 5 germinal an XII (25 mars 1804), la Monnaie de Paris avait le monopole de la frappe des médailles et des jetons.



Récemment, j'ai trouvé et acquis une quatrième médaille, en bronze, attribuée en 1880, avec exactement le même poinçon que celle en argent. Là, il ne pouvait plus s'agir d'un accident. Quel était ce poinçon ?

Et c'est le hasard qui m'a fait découvrir, en lisant un catalogue de vente de médailles, qu'un jeton présentait le très rare poinçon « pipe » ; cela m'a fait réagir car le poinçon de mes deux médailles ressemblait vraiment à une pipe. J'ai alors cherché avec google ce « poinçon pipe », et j'ai trouvé plusieurs vendeurs qui proposaient des jetons avec ce poinçon, et tous dataient ce poinçon de 1879-1880.

Enfin j'ai trouvé dans le « Bulletin Numismatique de la C.G.B. » n° 30 de janvier 2007, un article sur les poinçons, qui les énumère et qui qualifie le poinçon pipe de « poinçon intermédiaire » ayant servi à la fin de l'année 1879.

Je n'ai pas réussi à trouver à quelle date précise Jean-Louis Ruau était devenu directeur des Monnaies et Médailles, mais c'est au cours de l'année 1879. Je pense donc que ce poinçon pipe était le poinçon de ce directeur et qu'il n'a servi que pendant quelques mois au maximum, ayant été abandonné au 1^{er} janvier 1880 au profit de la corne d'abondance.

Si habituellement les listes de poinçons ne le citent pas, il est probable que c'est du fait qu'il n'a été utilisé que sur des médailles et des jetons, mais pas sur des monnaies, et qu'il est ainsi totalement ignoré par ceux qui ne s'intéressent qu'aux espèces monétaires.

Au début du XX^e siècle, les fabricants privés menèrent un combat permanent contre le monopole de la Monnaie. Il est certain que la limite entre une médaille bijou (une petite médaille de baptême par exemple) et une grosse médaille (médaille de mariage entre autres) est assez floue. De ce fait les fabricants privés finirent par gagner et être autorisés, par circulaire du 13 février 1904, à frapper des médailles, en concurrence avec la Monnaie. Cela entraîna la création de nombreux poinçons privés qui sont généralement des triangles, des losanges ou des carrés en creux contenant des monogrammes en relief.

Exemples de poinçons privés



Depuis 1832, pour les médailles d'argent et d'or, le poinçon apposé par l'atelier monétaire de Paris est en même temps une garantie du titre du métal. En effet, jusqu'au début du XX^e siècle, la Monnaie de Paris est tenue de frapper toutes ses médailles au premier titre, c'est-à-dire à 950 ‰ avec une tolérance de 2 ‰ pour l'argent, et à 916 ‰ avec une tolérance de 1 ‰ pour l'or. Le différent du directeur, apposé en creux sur la tranche, y est suivi des mots  1ARGENT argent ou or. Mais en 1906, probablement à cause de l'arrivée du privé sur le marché des médailles, on se met à considérer qu'elles doivent être assimilées au régime des bijoux où l'on trouve deux titres pour l'argent (950 ‰ et 800 ‰) et trois titres pour l'or (916 ‰, 840 ‰ et 750 ‰). On décide alors de distinguer ces différents titres en mettant le numéro de ce titre entre le différent et le nom du métal, on trouvera ainsi après la corne d'abondance  1ARGENT pour le premier titre de 950 ‰ ou bien  2ARGENT pour le second titre (800 ‰) ; il en sera de même pour l'or avec 1OR, 2OR ou 3OR.

Malgré cela, il semblerait que certaines médailles frappées en argent après 1906 ne portent pas le numéro du titre. Normalement, elles devraient être alors au premier titre, mais je n'ai personnellement aucune certitude que ce soit toujours le cas et je n'ai trouvé aucun texte qui l'affirme.

Enfin, depuis au moins 1967 (je n'en connais pas la date exacte), la Monnaie de Paris a pris l'habitude de frapper sur la tranche un autre poinçon qui précise l'année de frappe de la médaille.

En résumé, avant 1832 aucun poinçon n'était apposé sur les médailles. Donc toute médaille portant un poinçon est postérieure à 1832.

La Monnaie de Paris a toujours conservé les coins des médailles depuis au moins la fin du XVI^e siècle, et elle procède à des refrappes soit de sa propre initiative pour les revendre dans sa boutique (entre autre par l'intermédiaire du « Club Français de la Médaille »), soit à la demande de

particuliers ou de sociétés. Si un particulier désire une refraappe d'une médaille célèbre, il peut en faire la demande. Cela lui coûtera assez cher, mais c'est possible.

Mais toutes ces refrappes ont un poinçon (généralement la corne d'abondance), ce qui permet de les distinguer des originaux ; et l'on compte qu'à l'heure actuelle, statistiquement, il y a sur le marché environ vingt refrappes pour un original. Il faut y prendre garde, car bien que ces refrappes puissent être relativement chères, leur valeur marchande est bien inférieure à celle des originaux.

Et on insistera sur le fait que l'absence de poinçon sur une médaille ne veut pas dire qu'elle date d'avant 1832. En effet, beaucoup de fabricants privés n'apposent pas de poinçon sur la tranche de leurs productions.

Enfin, il faut bien préciser que les poinçons dont nous venons de parler n'ont rien à voir avec les poinçons de bijouterie qui ne sont pas la marque d'un fabricant, mais sont des signes officiels de garantie par l'État, renseignant sur le métal, le titre et l'origine française ou étrangère du bijou. Et bien entendu, ce bijou peut être une médaille que l'on porte accrochée à une chaîne autour du cou, par exemple.

 Sources :

- Liste des directeurs de la Monnaie de Paris dans : *Monnaies Françaises*, éditions Victor Gadoury.
- *Bulletin Numismatique CGB*, n° 30, janvier 2007 (site : www.cgb.fr).
- CGB, *Jetons 16*, n° 0192 – Académie de législation de Toulouse.
- Site Internet de la « Monnaie de Paris ».
- www.archives.cg31.fr/pdf/histoirelocale/dico_conseillersgeneraux.pdf – (pour la biographie de Jean-Louis Ruau).
- L'hôtel de la Monnaie – *Bulletin de l'Association Générale des Médecins de France*, n° 10, novembre-décembre 1967, pp. 48-55.
- Binet P. (2010), *La Médaille Coloniale – Guide du collectionneur*, pp. 235-240.
- et nombreux sites Internet, en particulier Wikipedia au nom de chaque directeur.

MÉDAILLE OU JETON ?

François LHERMITE

En 2010, j'avais fait un petit exposé (paru dans le tome XVIII de février 2011 de notre bulletin) pour rappeler l'étymologie du mot « médaille » et pour montrer que ce mot recouvrait des objets parfois assez différents les uns des autres.

Aujourd'hui, il m'a été demandé de reprendre la question, en particulier pour définir la différence entre une médaille et un jeton. Entre autres, les objets monétiformes, vendus comme souvenirs dans les lieux touristiques doivent-ils être qualifiés de « médailles » ou de « jetons » ?

Lorsque cette question m'a été posée au cours d'une réunion informelle du mercredi, beaucoup de présents ont exprimé leur opinion. Pour certains la noblesse du métal marquait une différence (les médailles seraient en métal noble, or, argent ou même bronze, et les jetons seraient en métaux plus modestes, aluminium, nickel, fer ou même matière plastique ou bois). Pour d'autres, la taille de la pièce était responsable de l'appellation, une médaille est d'assez grande taille alors qu'un jeton a un diamètre bien plus modeste.

J'ai donc décidé de reprendre le problème en particulier en me référant à ce qu'en disaient les principales encyclopédies.

Nous essaierons donc, d'abord de définir tout ce qu'on appelle des médailles, puis tout ce qui est reconnu comme étant des jetons, en partant de l'étymologie de chacun des deux mots, et, en conclusion, nous essaierons de faire la synthèse en montrant ce qui distingue une médaille d'un jeton.

1° - LES MÉDAILLES.

Sur le plan étymologique, le mot français « médaille » dérive du mot italien « *medaglia* » ou « *medalha* ». Une « *medaglia* » était l'appellation donnée au demi-denier dans l'Italie du nord. Ce mot a la même étymologie que le mot français « maille » qui avait pratiquement la même signification (et qui parfois même désignait la demi-obole, soit le quart de denier).

Souvent, on trouve l'affirmation que la première médaille est celle que le peintre Pisanello a faite en 1438 pour Jean VIII Paléologue, empereur byzantin, qui était venu en Italie pour le concile



Figure 1 : Jean VIII Paléologue, par Pisanello

de Ferrare. Cette médaille avait été réalisée en cire, puis transformée en un objet de bronze par le procédé dit « à la cire perdue ». Ce procédé, alors bien connu, consiste à inclure le modèle en cire dans une gangue d'argile qui devient un moule dans lequel on a ménagé des orifices. En cuisant ce moule pour le durcir, la cire fond, et on la remplace par du bronze en fusion. Après refroidissement, il n'y a plus qu'à casser le moule pour obtenir l'objet en bronze. A partir de ce premier exemplaire, le peintre fit un moulage qui lui permit de refaire des

exemplaires en cire et donc de nouvelles médailles en bronze.

Ce tirage, probablement d'un nombre limité d'exemplaires, fit connaître cet objet, et de nombreux grands personnages de l'époque demandèrent à Pisanello de leur faire ainsi leur portrait métallique. Puis, un certain nombre d'artistes de cette Renaissance italienne se mirent à produire de semblables médailles, qui furent collectionnées dès le début.

On ne sait pas comment on appelait alors ces premières médailles. On pense que, ces objets étant monétiformes mais n'ayant aucune valeur monétaire, on leur a donné ce nom, probablement par dérision, parce que la « *medaglia* », du fait de l'inflation, avait perdu toute valeur. En France, ce serait Philippe de Commines qui, le premier, aurait employé le mot « *médaille* », dans le sens de *pièce n'ayant qu'un intérêt historique ou de curiosité*, dans ses mémoires écrites entre 1489 et 1498, donc à la fin du XV^e siècle.

Mais, assez souvent aussi, on refuse de considérer que Pisanello soit l'inventeur de la médaille, et l'on cite une médaille qu'aurait fait faire Francesco Novello II, seigneur de Carrare pour célébrer la reconquête de son fief de Padoue en 1390. Cette médaille aurait eu au droit le portrait de Francesco de Carrare, et au revers le char héraldique qui figure sur les armes de sa famille.

De même il est souvent fait mention de deux médailles que possédait le duc de Berry. L'empereur byzantin Manuel II, grand-père de Jean VIII, était venu en occident entre 1400 et 1402, à Londres et à Paris, et avait admiré, à Paris, les collections du duc de Berry, en particulier deux pièces que ce prince venait d'acquérir et qui auraient été des monnaies, l'une de Constantin et l'autre d'Héraclius (**Fig.2**). Ces pièces, en argent, mesuraient presque 10 centimètres de diamètre, et n'étaient, en réalité, que des fantaisies créées par un orfèvre habile.



Figure 2 : dessin de la médaille d'Héraclius
du duc de Berry

Il faut dire que, dès le XIV^e siècle, on vit des princes collectionner des monnaies antiques, grecques et romaines. Mais toutes les encyclopédies s'accordent pour dire que ce fut seulement à partir XVI^e siècle que le terme « médailles » a été employé pour désigner les grandes pièces d'argent ou d'or, grecques et romaines, puis toutes les belles monnaies anciennes dignes d'être collectionnées. De là, l'appellation de « cabinet des médailles » qui fut donnée aux lieux où l'on conservait les collections monétaires. Là aussi, on peut dire en quelque sorte que ces monnaies antiques n'étaient plus que des médailles du fait qu'elles avaient perdu toute valeur en tant que monnaies circulantes.

On remarquera, à ce propos, que les anciens ne faisaient pas de différence entre monnaie et médaille, car, beaucoup de monnaies, en Grèce, puis à Rome, célébraient un événement, souvent une victoire, et étaient donc, en quelque sorte des médailles, mais elles gardaient toujours une valeur monétaire. C'étaient donc à la fois des médailles et des monnaies. On peut citer par exemple le « Démarétéion », décadrachme frappée à Syracuse en l'honneur de Démarète, l'épouse de Gélon, qui serait intervenue en faveur des carthaginois après leur défaite à Himère en 480 av. J.C. De même, de nombreux empereurs romains firent frapper des pièces de prestige qu'ils distribuaient à leurs fidèles, pour célébrer une victoire par exemple. Mais, comme nous l'avons déjà dit, ces pièces restaient des monnaies, et on dirait aujourd'hui que c'étaient des monnaies commémoratives.

Pour en revenir aux médailles de Constantin et d'Héraclius du duc de Berry, ces médailles avaient fait l'objet de moulages qui furent diffusés dans les milieux artistiques européens, et il est à

peu près certain que Pisanello et Jean VIII Paléologue connaissaient ces moulages quand ils se sont rencontrés à Ferrare, et que Jean VIII a passé commande à cet artiste.

Il faut cependant préciser que dans l'antiquité, il y avait déjà des objets auxquels on peut donner aujourd'hui le nom de médailles.

A Ephèse, par exemple, on vendait aux pèlerins qui venaient au temple d'Artémis des petites pièces de bronze portant un cerf, emblème de la déesse, et une inscription ésotérique. Ces pièces étaient censées porter bonheur aux personnes possédant ces talismans. De même, à Rome, des petites pièces de bronze à l'effigie d'Alexandre, qu'on portait souvent enchâssées dans un collier, avaient un pouvoir bénéfique de porte-bonheur.

Dans la religion chrétienne, très tôt, les premiers chrétiens ont porté de petites médailles de bronze qu'on peut assimiler aux médailles précédentes, et qui sont les ancêtres des médailles de dévotion qui existent encore aujourd'hui : médailles de baptême, médailles de pèlerinage, etc.

On peut citer aussi les « médaillons contorniates », dénommés ainsi à l'époque moderne du fait d'un sillon circulaire périphérique sur leurs deux faces. Ils étaient en bronze, d'assez grandes



Figure 3 : médaillon contorniate

utilité : étaient-ils des talismans portés par les gladiateurs, des récompenses, ou des objets commémoratifs ?

Après les médailles du ^{xv}^e siècle faites à la gloire d'un grand personnage, celles-ci vont, par la suite, se diversifier. Elles célébreront un grand événement, mariage d'un prince par exemple, ou la réalisation de grands travaux, ou bien encore une victoire militaire. En fait, les princes verront dans les médailles un moyen de célébrer leur propre gloire. Et, en particulier, Napoléon 1^{er} avait très bien compris qu'elles étaient un instrument de propagande et de communication et qu'en les multipliant et en les faisant faire par de grands graveurs, elles contribuaient à la valorisation de son image auprès de ses contemporains.

Puis apparaîtront les médailles-récompenses : récompense à un inventeur, médaille pour le vainqueur d'un concours agricole ou industriel, récompense pour un exploit sportif comme les médailles des jeux olympiques, médailles d'honneur pour des actes de dévouement, médailles militaires données pour un fait d'armes ou parfois seulement pour la participation à une campagne, médailles du travail données après un certain nombre d'années de présence dans une entreprise, etc.

Les médailles militaires (**Fig.4**) ou civiles peuvent être accrochées à un ruban pour pouvoir être portées, surtout lors de cérémonies, et être vues par



Figure 4 :
médaille
de la
Résistance

tous. Elles sont alors dites « pendantes », par opposition aux médailles « de table » qui ne portent aucun système d'accrochage.

On peut aussi citer les médailles purement honorifiques, par exemple, médaille d'une ville donnée à une personnalité de passage dans cette ville pour marquer qu'il est promu citoyen d'honneur.

2° - LES JETONS :

Dans l'antiquité grecque, mais surtout romaine, on faisait ses comptes avec un abaque. L'abaque était une planchette de bois comportant des cases dans lesquelles on plaçait des petits coquillages chez les grecs, et des petits cailloux chez les romains. Ces petits cailloux étaient déplacés sur l'abaque, soit verticalement, soit horizontalement, et permettaient de compter pratiquement comme avec le boulier qu'avaient inventé les chinois.

Un petit caillou, en latin, se dit *calculus*, d'où le verbe calculer signifiant compter, et le substantif calcul. Mais aussi, l'appellation de « calcul » est restée aux petits « cailloux » qui peuvent se former dans la vésicule biliaire, le rein, la vessie.

Cette façon de compter avec l'abaque s'est perpétuée en Europe jusqu'au XIX^e siècle, malgré l'invention par Blaise Pascal, dès le XVII^e siècle, des opérations telles qu'on les fait actuellement.

Mais, depuis le XIII^e siècle, les petits cailloux ont été remplacés par des « jetons » (**Fig.5**). Ces petites pièces monéiformes ont porté le nom de gettoire, puis gettoire, puis jetton ou parfois simplement jet, car ils étaient « jetés » sur l'abaque, autrement dit disposés. Et on peut trouver, sur certains jetons du moyen âge, l'inscription « gettes bien, payes bien », qui prouve que c'est surtout pour les comptes financiers qu'ils étaient utilisés.



Figure 5 : jeton du moyen âge avec personnage comptant sur un abaque

Ces jetons, le plus souvent en cuivre ou en laiton, portaient souvent des mentions avertissant qu'il ne s'agissait pas de monnaie, tels : « je ne suis pas d'argent » ou « je ne suis pas vray agniel d'or ».

Certaines villes se sont spécialisées dans la fabrication de ces jetons : Paris, mais aussi Tournai, Sedan, et surtout Nuremberg qui progressivement prit le monopole de ce marché et fabriqua des « rechenpfennig » pour toute l'Europe.

Puis ce seront les jetons de jeu, fabriqués pour servir à marquer les points lors des jeux, jeux de cartes en particulier. Souvent ces jetons portent le nom et les armes de celui qui les a fait faire. Certains princes en feront faire de très beaux, en argent, et même parfois en or.

De ces jetons de jeu découlent aujourd'hui les jetons de poker, les jetons de casino, et même les jetons publicitaires en bois que l'on utilise dans les cafés.

Au XVII^e siècle, vont apparaître les jetons de présence. Ces jetons servaient à rémunérer les participants aux différents conseils du roi, ainsi que les représentants aux états provinciaux (Etats de Bretagne, Etats de Bourgogne, etc.) qui étaient des sortes de parlements régionaux. Aujourd'hui, on parle encore de « jetons de présence », en particulier pour les conseils d'administration des sociétés

industrielles, mais ils ne sont plus que des écritures sans représentation matérielle, alors qu'autrefois ces jetons, assez souvent en argent, étaient des pièces fabriquées par les meilleurs graveurs, et qui aujourd'hui font l'objet de très belles collections.

A chaque participation à un conseil, le membre recevait un jeton qu'il rendait ensuite pour se faire payer. Mais il faut comprendre que le plus souvent une somme globale était allouée pour la rémunération des conseillers. Lorsque venait le temps de la paye, le comptable savait combien il avait distribué de jetons, et une simple division déterminait la valeur de chaque jeton. Autrement dit, plus il y avait d'absents aux différentes sessions du conseil, et plus la valeur du jeton était forte.

A la suite de ces jetons de présence, des jetons de corporation ont été créés pour les assemblées corporatives de très nombreuses professions.

On appelle méreaux les jetons de présence destinés aux membres d'un chapitre (les chanoines), distribués pour leur assiduité aux réunions et à certains offices religieux.

Puis, aux XIX^e et XX^e siècles, de nombreux types de jetons sont apparus. Parmi les plus anciens on trouve, dès le milieu du XIX^e siècle, les jetons de bienfaisance pour les « soupes populaires ». Ces jetons étaient achetés par des gens peu fortunés, ou donnés par des patrons à leurs ouvriers les plus pauvres, ou achetés par des gens riches pour faire l'aumône à la sortie de la messe par exemple. Ces jetons permettaient d'avoir un repas aux restaurants de bienfaisance. A Limoges, ces restaurants se sont appelés « fourneaux économiques » de 1856 jusqu'à la fin du XIX^e siècle, puis « cuisines populaires municipales » au début du XX^e siècle.

On trouve ensuite de très nombreuses sortes de jetons : les jetons de bal qui, achetés à l'avance, permettaient de s'élancer sur la piste quand on le désirait, un « receveur » récupérant les jetons auprès des danseurs, les jetons de tramways avec lesquels on payait sa course, les jetons d'appareils distributeurs, les jetons de téléphone, les jetons publicitaires qui parfois offraient une réduction sur un prochain achat, ainsi que de très nombreuses autres sortes de jetons ayant des rôles très divers.

Par exemple, on peut rappeler l'existence d'une sorte de jeton disparue : le « jeton d'attente » utilisé surtout dans les banques (**Fig.6**). Si, par exemple, vous vouliez retirer de l'argent de votre compte en banque, vous vous adressiez au guichetier qui remplissait un document. Ce document partait vers les bureaux où l'état de votre compte était vérifié, puis, les écritures faites, l'ordre était envoyé au caissier de vous régler. Cela prenait un certain temps pendant lequel vous attendiez. Comme le guichetier vous avait remis un jeton numéroté, le caissier appelait le numéro correspondant, et l'opération pouvait être conclue.

J'oublie certainement des quantités d'autres jetons à destinations diverses, car avec la vie moderne, ils ont eu tendance à se multiplier. Un des plus récents est le jeton de caddie. Son origine est probablement mal perçue par les plus jeunes. On a créé des supermarchés, et pour permettre aux clients de transporter beaucoup de marchandises jusqu'à leur voiture, on a inventé le chariot baptisé « caddie ». Mais, au début, les gens avaient la fâcheuse tendance à abandonner ce chariot n'importe où sur le parking, si bien qu'on les a contraints à mettre une pièce de monnaie dans un monnayeur, ce qui les oblige à ramener le caddie pour récupérer leur pièce. Mais le monnayeur étant très simple, on s'est aperçu que n'importe quelle rondelle de bonne dimension pouvait faire l'affaire, et certains se sont mis à se servir de tout autre chose qu'une pièce. Mais comme ils ramenaient le caddie pour récupérer leur bien, alors pourquoi ne pas faire des jetons publicitaires qui remplacent très bien les pièces de monnaie ?



Figure 6 : jeton « d'attente » de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie

3° - ALORS ? MÉDAILLE OU JETON ?

Il me semble qu'après ce que nous venons de dire, la différence entre une médaille et un jeton est pratiquement une évidence.

Une médaille est un objet commémoratif. Elle commémore un grand homme, un grand événement, un lieu ; elle rappelle une victoire militaire, mais aussi une victoire à un concours agricole, à une exposition industrielle, à une compétition sportive ; elle rappelle aussi le courage ou l'abnégation d'un individu, ainsi que les bons et loyaux services d'une vie de travail, en pouvant donner le récipiendaire en exemple aux autres. Elle peut être aussi religieuse ou talismanique. Mais si on excepte le rôle de porte-bonheur toujours discutable, la médaille n'a en soi aucune utilité, sinon de mémoire.

Un jeton, en revanche, a toujours une utilité. A l'origine il servait essentiellement à compter, c'est-à-dire à faire les quatre opérations d'addition, de soustraction, de multiplication et de division. Par la suite, il a servi à compter les points marqués au jeu. Souvent, il a pu remplacer une certaine somme d'argent, ou servir de marque à diverses destinations, ou à faire fonctionner un appareil, tout en étant parfois un objet publicitaire.

Et à la question précise qui m'était posée, je pense que les pièces achetées dans les lieux touristiques et qui sont très populaires depuis déjà un certain nombre d'années, ne servent qu'à rappeler à l'acheteur sa visite en ce lieu (**Fig.7**). Elles n'ont donc aucun rôle si ce n'est celui de mémoire. Ainsi, pour moi ce sont plutôt des médailles que des jetons. Personnellement, je préfère donc les appeler « médailles touristiques ».



Figure 7 : « médaille touristique » de la monnaie de Paris représentant la gare des Bénédictins à Limoges.

LE ROYAUME D'ARAUCANIE ET DE PATAGONIE

Alain MERET

L'Araucanie (chilienne) et la Patagonie (argentine) étaient des territoires indépendants jusqu'à la fin des années 1870 lorsque le Chili et l'Argentine parvinrent à les conquérir.

Les Araucans (Araucaniens) ou Mapuches ont toujours résisté à l'envahisseur espagnol qui avait dû à plusieurs reprises reconnaître l'indépendance de ce peuple, notamment par un pacte conclu le 6 janvier 1641 (traité de Killin). Ils étaient des guerriers farouches. On peut citer par exemple Lautaro qui était un cacique du XVI^e siècle, c'est le plus célèbre des chefs mapuches qui combattaient les conquérants espagnols à leur arrivée au Chili. Cette indépendance s'est maintenue même si le Chili et l'Argentine s'étaient libérés des Espagnols.

Le 12 mai 1825 est né Orélie-Antoine Tounens à la Chèze dans la commune de Chourgnac d'Ans près de Tourtoirac en Dordogne. Adulte, il devenait avoué à Périgueux et obtenait ensuite un changement de nom, soit de Tounens en 1857.

Son métier d'avoué ne satisfaisait pas cette personne qui a poursuivi pendant toute sa vie un rêve réalisé de façon bien éphémère. Il a vendu sa charge, emprunté et fait emprunter sa famille pour tenter enfin de réaliser ce rêve.

La première expédition

Le 28 août 1868, il débarquait au Chili et se rendait ensuite dans le pays araucan. Il allait parvenir à convaincre le cacique Quilapan de fonder un royaume défenseur des droits des Indiens et qui pourrait de ce fait mieux résister à l'armée chilienne. Les Mapuches s'étaient enthousiasmés pour ce projet.

Ce fut fait, le Royaume d'Araucanie, une monarchie dotée d'une constitution, était déclaré le 17 novembre 1860, et s'y joignait trois jours plus tard la Patagonie. Ce royaume était doté d'un drapeau avec des bandes latérales en bleu, blanc et vert et aussi des armoiries symbolisant la liberté, la justice, l'agriculture et l'industrie. Ainsi le roi Orélie-Antoine I^{er} était acclamé par les guerriers et les populations indiennes qui étaient très attachées à leur identité et liberté, refusant de dépendre des deux pays voisins.

Le Royaume d'Araucanie et de Patagonie, appelé parfois Nouvelle France, était né, mais avait aussi été très mal accueilli par le Chili. Suite à une trahison et un piège, le roi était fait prisonnier par des soldats chiliens le 5 janvier 1862. Dix mois plus tard, il était libéré et rentrait en France.

La deuxième expédition

En 1868, Orélie-Antoine était de retour. En pleine révolte araucane, il devait bénéficier d'un accueil exceptionnel, les Chiliens leur ayant fait croire qu'il avait été fusillé. Toujours manquant de fonds pour financer son entreprise, d'armes et du soutien français, il avait rejoint une nouvelle fois la France où les circonstances étaient très défavorables en août 1871.

La troisième expédition

En avril 1874, il repartait à nouveau et s'embarquait pour Buenos-Aires, avec armes et munitions. Lors de la première escale, il avait été reconnu, emprisonné et jugé. Il ne retournerait en France qu'en octobre 1874 suite aux protestations françaises. Cette même année, avaient été frappées des pièces au nom du Royaume de 2 centavos et de 1 peso. Le financement de ces frappes avait été assuré par la banque CORDIER, une banque parmi d'autres au XIX^e siècle.

La quatrième et dernière expédition

Il repartait une dernière fois au début de l'année 1876, c'était aussi une façon d'échapper à ses nombreux créanciers. Victime du vol de ses bagages et de plaintes calomnieuses, et las de tout ce qui lui arrivait, il demandait au gouvernement argentin l'autorisation de s'établir sur l'île Choële sur le Rio Negro pour être une sorte de trait d'union entre l'Argentine et les Indiens de Patagonie, mais il tombait malade et était opéré à l'hôpital de Buenos-Aires. Il était alors reparti pour la France en janvier 1877 et de nouveau hospitalisé à Bordeaux.

Suite à un nouvel appel formulé aux journalistes et amis, une souscription avait été ouverte et il avait bénéficié de quelques fonds. Il s'était retiré à Périgueux et finirait ses jours à Tourtoirac chez son neveu. Il est mort le 17 septembre 1878.

Méconnue en France, l'épopée d'Orélie-Antoine est bien mieux connue au Chili et en Argentine.

Les exactions contre les Indiens ont continué... Entre 1860 et 1880, au terme d'une campagne dénommée par les Chiliens "la pacification de l'Araucanie" et par les Argentins "la conquête du désert", près de 100 000 Indiens Mapuche ont été massacrés et les survivants déportés dans des réserves, et leur territoire, au sud du fleuve Bio Bio, a été accaparé par les nouveaux envahisseurs.

En 1902, suite à un arbitrage du Royaume-Uni, l'Araucanie a été cédée au Chili et la Patagonie rattachée à l'Argentine.

Les deux pièces au millésime 1874, 2 centavos (**Fig.1**) et 1 peso (dont il existe plusieurs variantes avec un point ou non après Nouvelle France) sont très rares, voir extrêmement rares, surtout celle de 1 peso (en argent ou bronze, avec le 1 en chiffre ou "un" en lettres (**Fig.2**)). Victor Gadoury les avait décrites dans son livre consacré aux monnaies coloniales françaises, en les qualifiant de "monuments numismatiques".



Figure 1 : 2 centavos 1874



Figure 2 : Un peso 1874

Dernier "souverain" de l'Araucanie Patagonie, le Prince Philippe d'Araucanie a fait réaliser des monnaies de fantaisie de 100 pesos avec son effigie, sans doute en faible nombre, datées de 1988 et 1990.

Deux nouvelles pièces de 500 pesos en argent, datées de 2010, commémorent le 150^e anniversaire de la fondation de ce royaume bien éphémère. L'une est illustrée par le portrait d'Orélie-Antoine I^{er}, et la seconde par les portraits de cette même personne avec à ses côtés le prince Philippe (**Fig.3**).

A titre subsidiaire, l'Argentine a émis deux monnaies de 50 et 100 pesos, commémorant le centenaire de la conquête de la Patagonie, datées de 1979.

Une pièce chilienne en cupronickel puis en aluminium de 5 escudos a été mise en circulation en 1971 et 1972, elle représente le cacique mapuche Lautaro.



Figure 3 : médaille commémorative en argent pour le 150^e anniversaire du royaume d'Araucanie et de Patagonie

Enfin le Chili émet actuellement des pièces de circulation courante bimétalliques de 100 pesos avec le portrait d'un Mapuche en habit traditionnel.

Les Mapuches ont été victimes de massacres perpétrés par les Chiliens et Argentins, puis ceux qui restaient ont été mis dans des réserves. Comme les Indiens aux Etats-Unis, ils se battent toujours pour retrouver leurs droits et leurs terres. Ils sont 600 000 au Chili et 200 000 en Argentine, un peuple parmi tant d'autres, victime d'un expansionnisme de deux pays qui avaient conquis leur indépendance au début du XIX^e siècle face aux mêmes Espagnols et sont devenus aussi colonisateurs et génocidaires.

Le drapeau actuel des Araucans est composé de trois bandes latérales, bleu, vert et rouge avec au centre un cercle jaune où figurent notamment un croissant de lune et une étoile.

Ce peuple entre dans le cadre de la convention internationale n° 169 du travail du 13 septembre 2007, relative aux peuples indigènes et tribaux, qui est le seul instrument juridique international contraignant, reconnaissant notamment le droit collectif de ces peuples à la terre et à l'autodétermination. Seuls 18 pays ont signé cette convention, ni l'Argentine ni le Chili. Elle n'a toujours pas été ratifiée par la France.

Ce peuple est soutenu par de nombreuses organisations dans le monde.

📖 Sources et lectures :

Philippe, Prince d'Araucanie (1979), *Histoire du Royaume d'Araucanie*.

Lagrange J. (1989), *Le roi français d'Araucanie*.

Géraud M. (1995), *L'Araucanie et la Patagonie ou une royauté difficile*.

Internet : www.araucania.org

On peut citer aussi le roman de Jean Raspail, *Moi, Antoine de Tounens, roi de Patagonie*, 1981, qui a reçu le grand prix de l'Académie française.

MONNAIES FRAPPEES DURANT DES PERIODES TROUBLEES

Alain MERET

L'Espagne pendant la guerre civile

En premier lieu des monnaies officielles de la République espagnole ont été frappées : 5 centimos en fer (1937), 25 centimos en cuivre (1938), 50 centimos en cuivre (1937) et 1 peseta en laiton (1937), de même qu'ont été émis quelques billets.

En second lieu, des monnaies de nécessité locales ont été réalisées, ainsi que des billets. Diverses raisons sont à l'origine de ces instruments monétaires : il y a, par exemple pour l'île de Minorque restée républicaine, la seule des îles Baléares, une nécessité due à l'isolement et la grande difficulté d'échanges avec la République qui manque de flotte permettant la liaison avec l'île. Une série de pièces a été émise pour l'île en 1937 aux valeurs de 5, 10, 25 centimos et 1, 2 pesetas 1/2. Bien sûr, cette émission a été faite en petit nombre. Cela a été le cas aussi pour d'autres régions, comme les Asturies.

Cet isolement est aussi vécu par des régions demeurées républicaines mais devenues enclavées, conséquence de l'avance des troupes de Franco. L'émission de monnaies locales (billets ou pièces) était décidée par les autorités locales et les conseils municipaux. Ce fut le cas des provinces des Asturies et du Leon avec une série de trois monnaies, 50 centimos, 1 peseta (**Fig.1**) et 2 pesetas en 1937, puis de Santander, Palencia et Burgos, avec 50 centimos et 1 peseta 1937 en cupronickel, de la petite localité d'Ibi et de certaines municipalités de Catalogne, comme la municipalité d'Ametlla del Valles (**Fig.2**). Ces monnaies locales furent émises en très faible quantité et certaines d'entre-elles sont très difficiles à trouver.

**Figure 1 :**

Asturies 1 peseta 1937

**Figure 2 :**

L'Ametlla del Val 50 centimos 1937

**Figure 3 :**

Pays Basque 2 pesetas 1937

Il y a eu aussi des motivations politiques, la volonté d'affirmation d'une identité et d'autonomie voire d'indépendance. Citons les deux monnaies de 1 et 2 pesetas (**Fig.3**) datées de 1937 en nickel au nom du Gouvernement de l'Euzkadi, le pays basque espagnol, frappées en quantité importante en Belgique (sept millions d'exemplaires pour chacune). Ce sont les seules monnaies locales qui ne sont pas rares.

De même, en Catalogne et à Barcelone, province totalement autonome et antifasciste acharnée qui ne sera vaincue qu'à l'ultime fin de la guerre civile en mars 1939, des billets ont été imprimés. Il est intéressant de citer aussi les billets de la Municipalité de Barcelone d'une valeur exprimée en catalan, 1 pesseta 50 centims, 1 pesseta, 50 centims, qui ont été émis en mai et septembre 1937 expirant le 31 décembre 1938, mais auraient circulé jusqu'en 1940-42, surprenant, si cela est exact...? Puis de petits billets de 10 et 15 centims ont été ensuite émis en décembre 1937, valides jusqu'au 31 décembre 1939. Tous ces billets ont été émis par la ville de Barcelone au nom du conseil municipal ou la municipalité, « ajuntament » en catalan, « ayuntamiento » en espagnol.

Il est aussi intéressant d'évoquer les bons pour le tabac au nom de la Confédération Nationale du Travail et de la Fédération Anarchiste Ibérique avec les deux drapeaux aux couleurs noir et rouge, tout un symbole. En effet, en Catalogne tout particulièrement, mais aussi en Espagne en

général, la C.N.T, syndicat anarchiste, réunissait plus d'un million d'adhérents. C'était le plus puissant syndicat ouvrier pendant la Seconde République. La C.N.T était aussi adhérente à la F.A.I. Des bons de transport en autobus à Barcelone ont aussi été émis sous l'égide de la C.N.T et l'A.I.T. Au début de la guerre civile, les communistes staliniens étaient tout à fait à la marge, le mouvement anarchiste était de loin le plus important.

La Généralité de Catalogne, le gouvernement de la province, a aussi émis des billets libellés à son nom pour le territoire catalan pendant la guerre civile. Il existe aussi des billets particuliers pour certains territoires ou municipalités comme les Asturies, Gérone, Lérida, Mansera ou Tarragone à titre d'exemple.

Les fascistes espagnols, dénommés nationalistes, ont aussi émis en petite quantité des monnaies en Andalousie, par le biais de certains conseils municipaux de villes situées aux environs de Séville, dans les villes comme Cazalla de la Sierra ou La Puebla de Cazalla.

Une pièce de 25 centimos (**Fig.4**) datée de 1937 a aussi été émise en grand nombre avec la mention « ano triunfal », illustrant le sentiment des fascistes d'être très vite vainqueurs avec l'aide de l'Italie fasciste de Mussolini et l'Allemagne nazie d'Hitler. Il leur a fallu pourtant attendre le premier trimestre 1939 pour installer une dictature cruelle qui durera plus de trente-cinq ans !!! Franco mourra tranquillement dans son lit en 1975, n'ayant pas été inquiété par les Alliés à la fin de la Seconde Guerre mondiale comme bien d'autres assassins...



Figure 4 : 25 centimos franquiste avec la légende de droit "España Una Grande Libre – 1937 II anno triunfal"

Les Etats yougoslaves fantoches ou occupés



La Croatie et la Serbie furent un temps sous la domination allemande. Une seule pièce a été émise pour l'Etat fantoche de Croatie en 1941 d'une valeur de 2 kune en zinc (**Fig.5**). Quatre pièces l'ont été pour la Serbie envahie par l'Allemagne, en zinc, d'une valeur respective de 50 para, 1, 2 dinars datées de 1942 et 10 dinars de 1943.

Figure 5 : 2 kune 1941 Croatie

L'Etat fantoche ou pantin du Mandchoukouo

Dès la fin de l'année 1931, le Japon occupe militairement les trois provinces de la Mandchourie et proclame en 1932 l'Etat indépendant du Mandchoukouo. Afin de donner une sorte de légitimité à cet Etat fantoche, ils installent au pouvoir Pu-Yi, le dernier empereur mandchou de Chine, tout aussi fantoche, déposé à l'âge de 3 ans.

Des monnaies ont été émises dès 1933, 10 li valaient un fen (**Fig.6**) et 10 fen (**Fig.7**), un chiao (**Fig.8**). Y figurent pour certaines un drapeau, pour d'autres l'emblème de cet "Etat". Les pièces émises étaient initialement en bronze et cupronickel, puis elles seront en aluminium et en dernier lieu en fibre en 1944 et 1945.



Figure 6 :
Mandchoukuo, 1 fen



Figure 7 :
Mandchoukuo, 10 fen



Figure 8 :
Mandchoukuo, 1 chiao

Mais l'impérialisme militaire japonais ne s'arrêterait pas à cet Etat vassal. En 1935, le Japon recommence la même opération avec deux provinces de la Mongolie intérieure en mettant à leur

tête un prince tatar tout dévoué à Tokyo, puis les troupes japonaises s'installent dans la zone démilitarisée du Hopei. En 1937 a été émise une série de pièces au nom du gouvernement autonome du Hopei de l'Est : 5 li, 1 fen, 5 fen, 1 chiao et 2 chiao. De même une pièce de cinq chiao de 1938 fut mise en circulation par la banque japonaise de Meng Chiang (territoires de Mongolie intérieure). Toujours en 1937, le corps expéditionnaire japonais pour la Chine du Nord établit un gouvernement provisoire à Pékin. Trois pièces en aluminium représentant le temple du ciel (**Fig.9**) ont été frappées en 1941 : un,



Figure 9 : 1 chiao,
Chine occupée

cinq et dix fen. En juillet 1937, sans prétexte sérieux et sans déclaration de guerre, les troupes nippones occupent les régions les plus riches de Chine et constituent un gouvernement réformé de République de Chine à Nankin. Deux monnaies sont mises en circulation en 1940 en quantité restreinte, devant l'aversion des Chinois face à ces pièces de un fen (rare) et dix fen. Toutefois, les Japonais n'ont pas vaincu rapidement les troupes de la Chine nationaliste de Tchang Kaï Chek auxquelles les communistes, abandonnant un temps la guerre civile, s'étaient ralliés. Cette alliance précaire favorisera la résistance chinoise contre l'envahisseur japonais.

Le Japon

Dans les tous derniers jours avant sa capitulation en 1945, le Japon, acculé et sans matières premières, mit en circulation trois petites pièces en argile cuite pendant une période très courte. Ces dernières sont difficiles à trouver et assez rares.

Le Ghetto de Lodz en Pologne



Figure 10 : 10 mark
1943 en aluminium.

Cela a été le premier ghetto à être mis en place par les nazis et le dernier à disparaître dans des conditions tragiques. Ces mêmes nazis sont allés jusqu'à mettre en circulation des monnaies particulières : une première en 1942 de 10 pfennig en aluminium-magnésium qui fut très vite retirée car ressemblant trop à son modèle allemand, puis une série de trois pièces, en aluminium de 5, 10 (**Fig.10**) et 20 mark sur lesquels figure une grande étoile de David. Ces monnaies sont datées de 1943. Ces monnaies sont une illustration tragique parmi tant d'autres de ce

qu'a été l'horreur absolue du nazisme. Toutes ces pièces sont très rares.

Le Katanga et le Biafra sécessionnistes

Le Biafra

Cette province du sud-est du Nigeria, riche en pétrole a fait sécession en 1967. Peuple chrétien ou animiste, les Ibos souhaitaient s'affranchir de la tutelle fédérale majoritairement musulmane. La guerre civile a duré de 1967 à 1970, elle a conduit à des horreurs, ainsi qu'à une très importante famine. Datées de 1969, quelques monnaies ont été émises en aluminium, soit 3 pence, 1 shilling (**Fig.11**) et 2 1/2 shillings (**Fig.12**) et enfin une monnaie d'argent, de taille écu, d'une livre (pound) illustrée d'un côté d'un aigle avec la mention « *the fight for survival* » et au revers les armoiries du Biafra sécessionniste. Cette pièce, rare, est très esthétique. Elle présente une grande charge d'émotion compte tenu du désastre humanitaire qui a suivi cette guerre.



Figure 11 :

République du Biafra, 1 shilling, 1969



Figure 12 :

République du Biafra, 1 shilling, 1969

Le Katanga

C'est une province située au sud de la République démocratique du Congo. Elle est presque aussi grande que la France (518 000 km²). C'est une région très riche de gisements, cuivre notamment. A l'issue de l'indépendance du Congo Kinshasa vis à vis des Belges en juin 1960, le Katanga fait sécession mais sera réintégré en 1963.

Deux monnaies ont été émises en 1961 de 1 et 5 francs, illustrées notamment d'une croix, ancienne monnaie d'échange à la forme de croix en cuivre.

Au contraire des monnaies du Biafra, les deux monnaies du Katanga ne sont pas rares.

En 1971, cette province prend le nom de province du Shaba, puis reprend son nom d'origine en 1997 après la chute de Mobutu.

« SAINT-VICTURNIEN, VILLAGE DU LIMOUSIN » : INAUGURATION D'UN NOUVEAU JETON TOURISTIQUE

René CHATRIAS

C'est un public nombreux qui s'est pressé dans la Salle de la Bernardie de Saint-Victurnien le Samedi 10 Décembre dernier, pour l'inauguration du jeton touristique de la Monnaie de Paris « Saint-Victurnien, village du Limousin ». Dès 10h30, les premiers collectionneurs, dont certains venus de loin (Lille, Marseille et même Luxembourg ou La Haye aux Pays-Bas) ont commencé à sortir leurs doubles et beaucoup de jetons ont « changé de mains ».

Jean Duchambon, maire de la commune, accompagné de l'ensemble du Conseil Municipal, a remercié tous les passionnés présents et a souligné l'outil de promotion du tourisme qui était ainsi offert à la commune. Stéphane Sibot, Président de l'Association « Jetons-Touristiques.com », qui regroupe un millier de collectionneurs, et initiateur du jeton de la commune, a remercié les élus pour leur confiance, et indiqué que la commune rejoignait ainsi une liste prestigieuse de châteaux et de grands sites naturels qui ont également fait frapper un jeton par la Monnaie de Paris, dont le prestige et la qualité sont indéniables. L'été prochain, des collectionneurs marqueront Saint-Victurnien sur la route de leurs vacances, et sortiront de la N141 afin de visiter la commune et venir chercher leur jeton.



Monsieur le Maire a ensuite été invité, en présence de Sophie Vouzelaud, première dauphine de Miss France 2007, à acquérir le premier jeton sorti du distributeur.

Le pôle « Musiques Actuelles » et l'association « Et la moitié » s'étant chargés de ravitailler les collectionneurs, la journée s'est poursuivie au rythme des échanges de jetons. Les accompagnateurs des collectionneurs ont été se promener dans les rues de la ville, pour une balade commentée par les élèves du Lycée Paul-Eluard de Saint-Junien, section BTS Animation et gestion du tourisme local. Accompagnées de leur professeur Olivier Dubos, elles avaient également préparé une exposition sur l'histoire de la commune et sur Victurnien. La Société Numismatique du Limousin, représentée par Claude Frugier et René Chatrias, présentait une exposition de monnaies anciennes.

L'Association « Jetons-Touristiques.com » et les collectionneurs vous donnent rendez-vous pour le prochain événementiel qu'ils organiseront, la Seconde Bourse d'Echanges aux Jetons Touristiques, le Samedi 27 Octobre 2012 au Zénith de Limoges.

VIVE « LE FRANC » !!!

Alain HALARY

C'est avec une très grande satisfaction que j'ai vu arriver le *Franc IX*¹ que j'attendais depuis déjà si longtemps.

Enfin les collectionneurs de monnaies modernes allaient avoir l'argus des pièces de la 1 centime de franc à la pièce de 100 francs.

La lecture s'en promettait très instructive et très gourmande de ces nouvelles cotations qui, comme le triple A pour les États, allait me renseigner enfin, depuis plus de deux ans, sur l'évolution de ma collection.

Hélas, déception et incompréhension allaient très vite m'envahir. Si des pièces voient s'envoler leur cote comme la 20 francs Turin 1939 qui passe de 7000 € à 7500 € et aussi, peut être le record, avec la 1 franc Graziani dont la cote passe de 8000 € à 13000 €, d'autres progressent plus modérément suivant leurs états de 1, 5, 10, 20 ou 50 €, ce que je comprends très bien. C'est la loi de l'offre et de la demande.

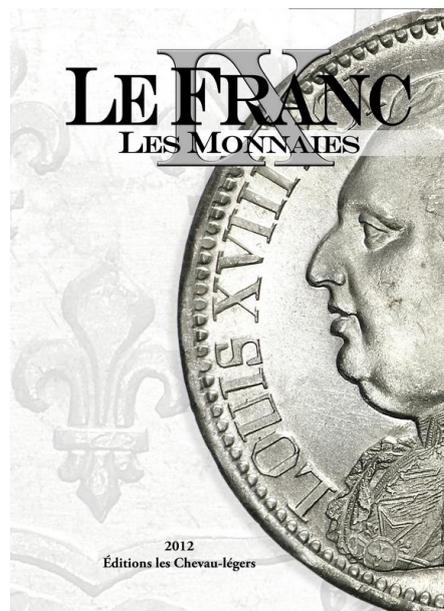
D'autres encore, à l'inverse, voient leur cote baisser mais dans des proportions ma foi beaucoup plus faibles par rapport aux hausses. C'est par exemple la F 103 8 qui passe de 140€ à 120 €, ou la F 156 40 qui passe de 9 € à 8 €, ou la F 167 1 qui passe de 60 € à 55 €, ou la F 378 2 qui passe de 45 € à 40 €...

Ceci je le comprends très bien et c'est le rôle du *Franc IX* de nous guider dans nos transactions, et c'est ce pourquoi il est édité.

Mais où le bât blesse, c'est quand il se permet des variations multiples, dans le sens de la hausse ou dans le sens de la baisse de 10, 20, 30 centimes d'euros, comme par exemples dans la F 152 2 qui passe de 1 € à 0,8 €, ou la F 152 3 qui passe de 1,8 € à 1,5 €, ou la F 219 7 qui passe de 0,8 € à 0,7 €, ou bien encore la F 220 2 qui passe de 2 € à 1,8 €... et la liste serait bien trop longue et rébarbative pour les citer toutes, car elles se comptent par centaines.

Certes je ne me targue pas d'effectuer autant de ventes et d'achats que la C.G.B. ou d'autres, mais je ne vois clairement aucune hausse, ni aucune baisse de valeurs infimes comme celles-là dans leurs catalogues de ventes. Il est très exceptionnel de voir des variations de 1 € ou 2 €, alors parler de variations de 10, 20, 30 centimes me paraît une utopie.

Faire de telles modifications me semble tout à fait inutile. Je préférerais beaucoup y voir de nouvelles rubriques apparaître comme celle de la 1 franc nickel 1960 en frappe médaille qui n'y est toujours pas, et d'autres encore.



¹ Derousseaux S. Prieur M. Schmitt L. (2012), *Le Franc IX*, éd. Les Cheveau-légers.

LISTE DE MONNAIES, JETONS ET MÉDAILLES FRAPPES A LIMOGES VUS EN 2011

Cette rubrique recense une partie des monnaies limousines vendues au cours de l'année écoulée ou bien aperçues dans des collections particulières. Bien entendu cette liste est loin d'être exhaustive, et n'apparaissent que les monnaies qui nous ont paru représentatives, rares ou curieuses.

V.E. = Vente aux enchères, V.S.O. = Vente sur offres.

Féodales :

Vicomté de Limoges, Arthur II, denier. Monnaies d'Antan, VSO 9 lot 828.

Royales :

Charles V, variété du Franc à pied, Limoges. Collection particulière.

Charles V, blanc au K, Limoges. eBay.

Charles VI, demi-guénar, 5^e émission, Limoges. Collection particulière.

Charles VII, royal d'or, 1^{ère} émission, Limoges. iNumis Public Auction 14.12.2010 n°106.

Charles VII, écu d'or, 1^{ère} émission, Limoges. iNumis.

Louis XI, écu d'or au soleil, Limoges. Vente aux enchères Limoges 30.03.11.

François I, demi-teston, 3^{ème} type, Limoges. Collection particulière.

Louis XIII, demi-franc 1630, Limoges. Collection particulière.

Louis XIV, louis à la mèche longue 1655, Limoges. Vente Sincona AG N°4 du 24.10.2011.

Louis XIV, louis au buste juvénile 1660, Limoges. Vente Künker 21.06.2011, lot N°3158.

Louis XIV, quadruple sols 1696, Limoges. Collection particulière.

Louis XV, demi-écu aux branches d'olivier 1728, Limoges. Collection particulière.

Louis XV, dixième d'écu aux branches d'olivier 1728, Limoges. eBay.

Louis XV, dixième d'écu au bandeau 1747, Limoges. Collection particulière.

Louis XV, dixième d'écu au bandeau 1756, Limoges. Montay-Numismatique.

Louis XVI, cinquième d'écu aux branches d'olivier 1788, Limoges. Collection particulière.

Modernes :

Napoléon 1^{er}, 20 francs an 13, Limoges. VSO iNumis du 25.10.2011, lot 840.

COMMENT ADHERER A LA SOCIETE NUMISMATIQUE DU LIMOUSIN

La Société Numismatique du Limousin fondée en 1972 par Georges Frugier est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Elle s'est donnée pour but de faciliter par des réunions, des colloques et des publications, les recherches historiques et archéologiques et les études économiques, artistiques et techniques concernant les monnaies et les médailles.

Ses membres se réunissent chaque deuxième samedi du mois de 14h00 à 16h30 dans les locaux de l'Espace associatif Charles Sylvestre. Les réunions se déroulent en deux parties, la première est réservée aux activités de l'association : informations diverses, mise au point de manifestations, projets... La seconde est consacrée aux communications, études, ou discussions sur des sujets numismatiques variés. Chaque séance se termine par une bourse d'échange.

En devenant membre de la Société Numismatique du Limousin (il suffit pour cela de s'acquitter du montant de sa cotisation annuelle : le bulletin d'adhésion est téléchargeable sur notre site), vous bénéficierez de conseils, de l'accès à la bibliothèque, de commandes groupées, de remises auprès de certains professionnels et de l'expérience des "anciens", le tout dans une ambiance fort sympathique.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous ou rendez-nous visite lors d'une prochaine réunion où un chaleureux accueil vous sera réservé.

Calendrier des réunions

10 mars 2012	14 avril 2012	12 mai 2012	9 juin 2012
7 juillet 2012	8 septembre 2012	13 octobre 2012	10 novembre 2012
8 décembre 2012	12 janvier 2013	9 février 2013 (Assemblée Générale)	

Bourse – exposition

dimanche 7 octobre 2012

Permanences à l'Espace associatif

le 4 ^{ème} mercredi de chaque mois de 14h à 16h30					
22 février	28 mars	25 avril	23 mai	27 juin	25 juillet
26 septembre	24 octobre	28 novembre	26 décembre (sous réserve)	23 janvier 2013	



SOCIETE NUMISMATIQUE du LIMOUSIN

Espace associatif
40, rue Charles Silvestre

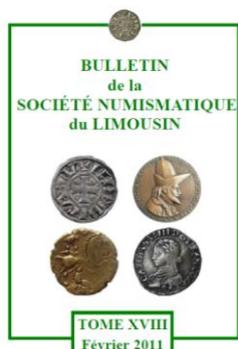
87100 LIMOGES

snl87@snl87.fr

www.snl87.fr

NOS PUBLICATIONS

Tome XVIII, février 2011



Immobilisation des deniers d'Eudes : étude épigraphique et pondérale, R. Maupin

Un hémistatère 'à la grue et au trèfle' en électrum, M. Parvérie & S. Richard

La pierre de Sedulix à Saint-Salvadour (19), M. Parvérie

La numismatique au temps des guerres de religion, G. Niesseron

Vous avez dit "médaille" ? F. Lhermite

Frappe monnaie, frappe médaille, F. Lhermite

Dogs et marqués, G. Frugier

L'année de la Russie en France, D. G. Barbier

La République de Tannou-Touva, A. Meret

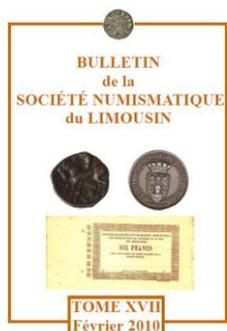
Quelques jetons rares de mines, A. Meret

Et si on parlait des piéforts, J. Grogogeat

Ce n'est qu'un rêve, D. Richou

La première bourse d'échanges aux jetons touristiques, S. Sibot

Tome XVII, février 2010



Souvenir numismatique de l'incendie du 15 août 1864 à Limoges, C. Frugier

Les billets de nécessité de 1870 émis par la chambre de commerce de

Limoges, F. Lhermite

Les monnaies lémovices 'au carnyx', M. Parvérie

L'euro, une question de confiance ? A. Halary

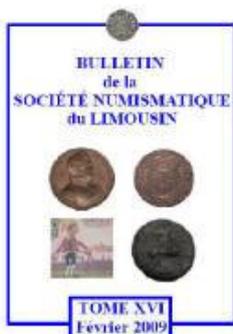
A propos des euros français d'or et d'argent, C. Pawlowski

Les aveugles et les monnaies, F. Lhermite

De la baignoire de Darius aux oies du Capitole, C. Pawlowski

Le premier salon du jeton touristique, Association Jetons-Touristiques.com

Tome XVI, février 2009



De nouvelles variétés de statères lémovices "à la grue et au trèfle", M. Parvérie

Le Maréchal Bugeaud, le "soldat-laboureur", G. Frugier

L'association Jetons-Touristiques.com, Willem Meijst

Les pièces de monnaies marquées "BON POUR..." et leurs rapports avec l'Union latine, F. Lhermite

Economie et numismatique sous le règne de Louis XIV, G. Niesseron

Un peu d'humour, F. Lerat

Une variante inédite d'un besant du royaume de Jérusalem, M. Parvérie

L'euro, 7 ans déjà, R. Chatrias

La liste complète de nos publications, les tarifs et un bulletin de commande se trouvent sur :

<http://www.sn187.fr/publication.php>



LIMOGES (87)

Salles Blanqui (derrière l'Hôtel de Ville)
accès par la rue L. Longequeue

de 9 h 00 à 17 h 00

Dimanche 7 octobre 2012

31^e BOURSE - NUMISMATIQUE



**MONNAIE
PAPIER-MONNAIE
MÉDAILLES ET JETONS
LIBRAIRIE
NUMISMATIQUE**



Entrée libre - parking assuré
Organisée par la Société Numismatique du Limousin



Avec le soutien de la Ville de Limoges
et du Conseil Général de la Haute-Vienne



SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE du LIMOUSIN

Espace associatif
40, rue Charles Silvestre
87100 LIMOGES
snl87@snl87.fr

www.snl87.fr

Le site de référence des monnaies, médailles, jetons et billets du Limousin

ISSN : 1265-3691

6 €